



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

| COMMUNES | DELEGUÉS / DELEGUÉES | | | | | |
|---------------------|----------------------|--------------|---------|-------------|--------------|---------|
| | TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| ALBEFEUILLE LAGARDE | MASSIMINO | Francis | | PRADEL | Rosa | |
| ALBIAS | LONGUEVILLE | Eric | X | BARBON | Alain | |
| ANGEVILLE | VERLEY | Hélène | | CRUBILÉ | Jean-Luc | |
| ASQUES | HERREMANS | Laurence | | IGNACE | Patrice | |
| AUCAMVILLE | GAMEL | Philippe | X | FRAYSSE | Eric | |
| AUTERIVE | RAYNAUD-TOUGE | Hervé | | FERRADOU | Jean | |
| AUTY | MOZAC | Frédéric | | MOURGUES | Jean-Michel | |
| AUVILLAR | COMPAGNAT | Gilles | X | ARNOSTI | Alain | |
| BALIGNAC | SALVADORI | Fabien | | GAUSSSENS | Alain | |
| BARDIGUES | ARBIA | Dorine | | PICARD | Muriel | |
| BARRY D'ISLEMADE | PORTAL | Guy | X | GONCALVES | Jean-Claude | |
| BEAUMONT DE LOMAGNE | ROBERT | Jean | | LAGARDE | Pascal | |
| BEAUPUY | CARBON | Éric | X | REY | Denis | |
| BELBEZE EN LOMAGNE | ISSANCHOU | Jean-Luc | X | REGHENAZ | Jean-Claude | |
| BELVEZE | PRADALIÉ | Jean-Pascal | X | OLIVIER | Thierry | |
| BESSENS | MAGNIER | Armand | | MICHEL | Serge | |
| BIOULE | RICARD | Thierry | | PIZZOLITTO | Ludovic | |
| BOUDOU | FIELDES | Christian | X | BOUDET | Yves | |
| BOUILLAC | BRASSEUR | Francis | X | CHAUBET | Michel | |
| BOULOC EN QUERCY | TAFOUREAU | Dominique | X | COMBATELLI | Fabrice | |
| BOURG DE VISA | LAINÉ | Arlette | | LESEIGNEUR | Catherine | |
| BOURRET | DUSSAUX | Eric | X | COUDERC | Yves | |
| BRASSAC | FLORENS | Jean-Pierre | X | DUCASSE | Frédéric | |
| BRESSOLS | IBRES | Jean-Louis | X | OLIVE | Stéphanie | |
| BRUNIQUEL | CAVALLI | Didier | X | BASSE | Sébastien | |
| CAMPSAS | FLORES | Luc | | ASTOUL | Jean | X |
| CANALS | PURCHA | François | | BOREL | Sylvie | |
| CASTANET | ROUX | Jean-Jacques | X | PETIT | Aurélien | |
| CASTELFERRUS | SABATIER | Serge | X | PECHERMAN | Bernard | |
| CASTELMAYRAN | OLLINO | Jean | X | JAMAIN | Thierry | |
| CASTELSGRAT | DECON | André | | BORTOLUSSI | Jean-Marc | X |
| CASTELSARRASIN | KOZLOWSKI | Eric | | DUMAS | Mathieu | |
| CASTERA BOUZET | MEUNIER | François | X | LADEVEZE | Josine | |
| CAUMONT | COSTES | Christian | X | CRUBILÉ | Édouard | |
| CAUSSADE | CLARMONT | Jean-Claude | | VIDAILLAC | Jacques | X |
| CAYLUS | SERVIERES | François | | POUSSOU | Gisèle | |
| CAYRAC | VIEILLAME | Raymond | X | DAMAGGIO | Gisèle | |
| CAYRIECH | JULIEN | Jérôme | X | DONNADIEU | Jean-Louis | |
| CAZALS | BAGES | Catherine | X | EVRAUD | Thierry | |
| CAZES MONDENARD | PAYSSOT | Christophe | | ICHES | Nadège | |
| COMBEROUGER | ABRIAT | Fabian | | FIORITO | Samuel | |
| CORBARIEU | GAYRAL | Jacques | X | TORNER | Louis | |
| CORDES TOLOSANNES | DELLAC | Patrick | | SEVEGNES | Olivier | |
| COUTURES | MORO | Géraldine | | PILATI | Ludovic | |
| CUMONT | SANCEY | Alain | X | GUIRBAL | Jean-Jacques | |
| DIEUPENTALE | BIERGE | Michel | X | GIGOUT | Pierre | |
| DONZAC | SOPETTI | Jean-Marc | | ANTERRIEU | Thierry | |
| DUNES | LEMONNIER | Dominique | | DELPECH | Michel | |
| DURFORT LACAPELETTE | PUIGVERT | Patrice | X | VIDAL | Laurent | |
| ESCATALENS | DAURE | Gilbert | X | PASIN | Clothilde | |
| ESCAZEAUX | LATAPIE | Gérard | | MARTINET | François | X |
| ESPALAISS | PINCEMIN | Bernard | | BERTHOUMIEU | Jean-Claude | |
| ESPARSAC | GOMEZ | Philippe | X | GUIRBAL | Jean-Paul | |
| ESPINAS | FERAL | Daniel | | LOMBARD | Jean-Pierre | |

| COMMUNES | DELEGUÉS / DELEGUÉES | | | | | |
|-------------------------|----------------------|-----------------|---------|----------------|---------------|---------|
| | TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| FABAS | POZZA | Christian | | GRAILHE | Stéphane | X |
| FAJOLLES | LEGAL | Nadine | | MIRAMONT | Alain | |
| FAUDOAS | DUPONT | Jean-Louis | | NEVEU | Jean-Yves | |
| FAUROUX | VIEILLEVIGNE | Pierre | X | POUJAL | Julien | |
| FENEYROL | ROUX | René | | MOLLIMARD | Claire | |
| FINHAN | DUBEROS | Alain | | LE THOMAS | Christine | |
| GARGANVILLAR | GRAULIER | Roland | X | FILIPE | Jean | |
| GARIES | TONIN | Philippe | X | BONNECAZE | Laurent | |
| GASQUES | FOUCAULT | Marc | X | MANDERSCHEID | Florence | |
| GENEBRIERES | ESCALETTE | Pascal | X | BALAT | Benoit | |
| GENSAC | FABAROL | Francine | X | PIZZOLATO | Carole | |
| GIMAT | DIANA | Bernard | X | ANGLADE | Jean-François | |
| GINALS | CADILHAC | Jean-Louis | X | COUTANCIER | Jean | |
| GLATENS | THAU | Philippe | X | RENARD | Claude | |
| GOAS | SENTIS | Jean-Claude | X | MOULY | Michel | |
| GOLFECH | BOCQUILLON | Patrice | | DEPASSE | André | X |
| GOUDOURVILLE | DAWANCE | Yoann | | BARNAC | Jacques | |
| GRAMONT | DONNET | Christian | X | UFFERTE | Alain | |
| GRISOLLES | CASTELLA | Serge | | SUBERVILLE | Christophe | X |
| LABARTHE | RESSIJAC | Serge | X | NOUGAYREDE | Bernard | |
| LABASTIDE DE PENNE | MALRIC | Pascal | | FOURTANET | Christelle | X |
| LABASTIDE DU TEMPLE | LACROIX | Frédéric | | PAILLAS | Eric | |
| LABASTIDE ST PIERRE | BEQ | Jérôme | X | BOCHU | Jean-Luc | |
| LABOURGADE | BOLZONI | Thierry | X | SAMAIN | Hugues | |
| LACAPELLE LIVRON | FRAYSSE | Dominique | X | VIGUIÉ | Jean-Philippe | |
| LACHAPELLE | MEUNIER | Vincent | | VANNESTE | Bernard | |
| LACOUR DE VISA | VIALARET | Francis | | GARRET | Guillaume | X |
| LACOURT ST PIERRE | PIZZINI | Françoise | | ALFONSO | David | |
| LAFITTE | MASSON | Michel | | BOUCHARD | Sylvain | X |
| LAFRANCAISE | SEGONNE | Franck | | BOUZEID | Joseph | |
| LAGUEPIE | BALAT | Marc | | CROS | Emmanuel | |
| LAMAGISTERE | DOUSSON | Bruno | | PINETRE | Michel | |
| LAMOTHE CAPDEVILLE | GABACH | Alain | | SOULAYRÈS | Isabelle | |
| LAMOTHE CUMONT | MATHEVON | Yann | | DABASSE | Jean-Pierre | |
| LAPENCHE | GUIGNARD | Didier | X | CASTEBRUNET | Florian | |
| LARRAZET | THAU | Didier | X | GIRAUDOT | Léa | |
| LA SALVETAT BELMONTET | PEZOUS | Bernard | | LASFARGEAS | Thierry | X |
| LAUZERTE | ZULIAN | Fernand | X | BASSO GUICHARD | Claire | |
| LAVAURETTE | PASSEDAT | Nils | | BEDEL | Gwendal | |
| LA VILLE DIEU DU TEMPLE | MICHEL | Jacques | X | QUINTALLET | Maurice | |
| LAVIT DE LOMAGNE | HYGONENQ | Brigitte | X | VALLEZ | Cédric | |
| LE CAUSE | LEFEBVRE | Jean-Michel | X | COUREAU | Pierre | |
| LEOJAC | QUATRE | Christian | X | MAZILLE | Pierre | |
| LE PIN | FUSINA | Philippe | | LARUE-DORCHIES | Jocelyne | X |
| LES BARTHES | MIRAMONT | Jean-Marc | | LEMOUZY | Fabienne | X |
| L'HONOR DE COS | ROBERT | Jean-Paul | | METTEFEU | Bernard | |
| LIZAC | GARGUY | Bernard | | FREYTAG | Uwe | |
| LOZE | BOULPICANTE | Raymond | | TESTAS | Pierre | X |
| MALAUSE | MAERTEN | Marie-Bernard | X | ALY-BERIL | Eliot | |
| MANSONVILLE | GUIZOT | Danielle | | ESCUDE | Vanessa | |
| MARIGNAC | RINALDI | Patrick | | BUSSO | Claude | X |
| MARSAC | LE GUILLOU | Michel | | NOBY | Jean-Claude | |
| MAS GRENIER | ESTANOVE | Philippe | | ROUS | Gilles | |
| MAUBEC | AUGUSTE | David | X | FERRADOU | Jean-Claude | |
| MAUMUSSON | BIOLATO | Jean-Marie | | DABASSE | Daniel | |
| MEAUVAC | SALITOT | Yves | X | LACOMBE | José | |
| MERLES | HOZJAN | Christian | | FEUTRIER | Francis | X |
| MIRABEL | LINSTRUISEUR | Françine | | PRADEL | Nicole | |
| MIRAMONT DE QUERCY | DELVOLVE | Guillaume | | GUICHARD | Baptiste | |
| MOISSAC | THIERS | Jean-Christophe | | LERMINEZ | Philippe | |
| MOLIERES | HÉBRAL | Valérie | | BELREPAYRE | Rémy | X |
| MONBEQUI | MICHEL | Pascal | | DEJEAN | Sébastien | |
| MONCLAR DE QUERCY | EMBOULAS | Didier | | COLMAGRO | Jean-Jacques | X |
| MONTAGUDET | BENOIS | Jean | | BERNARD | Colette | |
| MONTAIGU DE QUERCY | ALBUGUES | Patrice | | COURRECH | Francis | X |
| MONTAIN | DELLUC | Pierre | X | SANAC | Christophe | |
| MONTALZAT | ESCROUZAILLES | Danielle | | NAUROY | Monique | |
| MONTASTRUC | COSTES | Anthony | X | FREMONT | Patricia | |
| MONTAUBAN | BERLY | Marie-Claude | | BOUTON | Bernard | X |
| MONTBARLA | BLEU | Jacques | X | DARNIÈRE | Dominique | |
| MONTBARTIER | BALADIÉ | Jean-Claude | X | ROGE | Jean-Louis | |
| MONTBETON | BEDOS | Danielle | X | GRAND | Paul | |
| MONTECH | BELY | Robert | X | GAUTIÉ | Claude | |
| MONTEILS | MASSALOUP | Christophe | | COLOS | Bertrand | X |
| MONTESQUIEU | FEAU | Annie | | LOUSSERT | Bérangère | |

| COMMUNES | DELEGUÉS / DELEGUÉES | | | | | |
|-------------------------|----------------------|--------------|---------|-----------------|-------------|---------|
| | TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| MONTFERMIER | LANDOU | Thierry | X | NADALIN | Karine | |
| MONTGAILLARD | SALOMON | Bernard | | DARPARENS | Fabien | |
| MONTJOI | BRUEL | Didier | | TISSEDRE | Christian | |
| MONTPEZAT DE QUERCY | CABOS | Christian | | FAURÉ | Mickaël | |
| MONTRICOUX | BOUISSET | Gérard | | JANNIN | Michel | |
| MOUILLAC | ROMANO | Jean-Claude | | LAMERA | Emeline | |
| NEGREPELISSE | FERRET | Jean-Luc | | VIREL | Delphine | |
| NOHIC | NIERENGARTEN | Annie | | DESMOULIN | Dominique | |
| ORGUEUIL | PUJOL | Marc | | RIVERA | Antonella | |
| PARISOT | CASTELNAU | Jacques | X | CHEVALERIAS | Dimitri | |
| PERVILLE | VIGROUX | Alain | | CAYRE | Adrien | |
| PIQUECOS | HEMMER | Sylvain | X | MELO | Vitor | |
| POMMEVIC | DELACHOUX | Jean-Paul | X | DELONCLE | Yannick | |
| POMPIGNAN | LAMOURY | Pascal | X | FRISA | Jean-Luc | |
| POUPAS | GUERIN | Pascal | X | LANIESSE | Bernard | |
| PUYCORNET | POÉZÉVARA | Christine | X | TRILLES | Jérémie | |
| PUYGAILLARD DE LOMAGNE | BREIL | Yannick | | DIRAT | Yannick | |
| PUYGAILLARD DE QUERCY | GAILLARD | David | | LACOMBE | Cyril | |
| PUYLAGARDE | | | | VIROLLE | Alain | |
| PUYLAROQUE | BELON | Daniel | X | MORIN | Daniel | |
| REALVILLE | CHANRION | Jean-Luc | X | MOURGUES | André | |
| REYNIES | PUJOL | Christian | X | VIGOUROUX | Claude | |
| ROQUECOR | DECAUNES | Jean-Pierre | X | VILLENEUVE | Jean-Pierre | |
| SAUVETERRE | BELVEZE | Jean-Marc | | COENEN | Charles | |
| SAVENES | VAN DE VONDELE | Laurent | X | MAMPRIN | Thierry | |
| SEPTFONDS | GAZAL | Hervé | | BETAILLE | Laurent | |
| SERIGNAC | BRINGAY | Climène | X | LAGARDE | Christian | |
| SISTELS | QUARGENTAN | Jacques | X | CLUZET | Christophe | |
| ST-AIGNAN | FOURNIÉ | Philippe | | DUSSEAU | Christian | X |
| ST-AMANS DE PELLAGAL | AURIENTIS | Pascal | | LAMARINIE | Julien | |
| ST-AMANS DU PECH | DOUMERGUE | Didier | | MERLY | Julien | |
| ST-ANTONIN NOBLE VAL | RENAULT | François | X | PAPADOPULO | Alexandra | |
| ST-ARROUMEX | LAVERGNE | Yannick | | DELLAC | Jean-Marc | |
| ST-BEAUZEIL | POST | Leendert | | GUINGAL | Claude | X |
| ST-CIRICE | TRAMUZZI | René | X | PARDON | Dominique | |
| ST-CIRQ | BAILLS | Franck | X | ROUZIES | Guy | |
| ST-CLAIR | VERBRUGGE | Frank | X | PAOLETTI | Jean-Pierre | |
| ST-ETIENNE DE TULMONT | AUFRERE | Bruno | X | RIQUELME | Nicolas | |
| ST-GEORGES | PAGES | Yves | X | DERAMOND | Philippe | |
| ST-JEAN DU BOUZET | BORGOLOTTO | Michel | | DUILHÉ | Geneviève | |
| ST-LOUP | REBEL | Stéphane | | LAJANTE | Denis | X |
| ST-MICHEL | POLVANI | Pascal | | MARTINEZ | Fabienne | |
| ST-NAUPHARY | LACAM | Sébastien | X | PECQUENARD | Caroline | |
| ST-NAZAIRE DE VALENTANE | BARRA | Jean-Pierre | X | DALARD | Mathieu | |
| ST-NICOLAS DE LA GRAVE | GARDELLA | Serge | X | CORTESE | Robert | |
| ST-PAUL D'ESPIS | POCA | Josiane | X | LARET | Claude | |
| ST-PORQUIER | FOSSEZ | Éric | X | PEYRUSSE | Jean-Luc | |
| ST-PROJET | ESTRIPEAU | Jean-Paul | X | PISANI | François | |
| ST-SARDOS | CAYROU | Hervé | X | MAGNÉ | Valérie | |
| ST-VINCENT D'AUTEJAC | GRILLAT | Claude | | GASC | Gérard | |
| ST-VINCENT LESPINASSE | TRISTAN | Damien | X | CHARLES | Denise | |
| STE-JULIETTE | ENGELS | Eduard | | TERRAT | Pascal | |
| TOUFFAILLES | BARREAU | Jean-Michel | X | LAFAGE | Philippe | |
| TREJOULS | DESCHAMPS | Francis | | CRANSAC | Sylvain | |
| VAISSAC | MEILLEURAT | Jean-Pierre | X | GRANDJEAN | Nicolas | |
| VALEILLES | CREHEN | Michel | X | DEVY | Nicolas | |
| VALENCE D'AGEN | GROUSSOU | Bernard | X | PÈRE | Catherine | |
| VAREN | HEBRARD | Pierre | X | CABARÉS | Claude | |
| VARENNES | BUDZYNSKI | Jérôme | | ALBINET | Alain | |
| VAZERAC | LESTRADE | Christian | X | BERGOGLIO | Irène | |
| VERDUN SUR GARONNE | LAVEDRINE | Sophie | | TUYERES | Stéphane | X |
| VERFEIL SUR SEYE | BAYLAC | Fernand | | POUX | François | |
| VERLHAC TESCOU | DUCOS | Jean-Jacques | X | EMPTAZ | Sabine | |
| VIGUERON | LACROIX | Franck | | GALLINA | Pierrette | X |
| VILLEBRUMIER | BLANC | Pierre | | GITOUT | Jean-Claude | |
| VILLEMADE | LABRUYERE | François | | BROUSSE-BOURNET | André | X |

Pouvoirs :

| DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR | | | DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR | | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------|---------------------------------|-------------|----------------|
| NOM | PRENOM | COMMUNE | NOM | PRENOM | COMMUNE |
| HERREMANS | Laurence | ASQUES | MEUNIER | François | CASTERA BOUZET |
| GABACH | Alain | LAMOTHE CAPDEVILLE | BOLZONI | Thierry | LABOURGADE |
| THIERS | Jean-Christophe | MOISSAC | GAYRAL | Jacques | CORBARIEU |
| FEAU | Annie | MONTESQUIEU | BALADIE | Jean-Claude | MONTBARTIER |
| SALOMON | Bernard | MONTGAILLARD | SANCEY | Alain | CUMONT |
| BOUISSET | Gérard | MONTRICOUX | CAVALLI | Didier | BRUNIQUEL |
| AURIENTIS | Pascal | SAINT AMANS DE PELLAGAL | CREHEN | Michel | VALEILLES |

Membres en exercice : 195**Membres présents : 121****Membres excusés : 67**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance :**

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
 M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
 M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
 Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
 M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
 M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
 M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
 M. Bernard CREUX, Directeur EDF
 M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
 M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
 M. Jean-Louis COUREAU, Maire de LARRAZET
 Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
 M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
 et le personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 25 septembre 2025 à la salle des fêtes de la commune de L'Honor de Cos.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé avec la convocation dématérialisée à l'ensemble des délégués, le 09 décembre 2025.

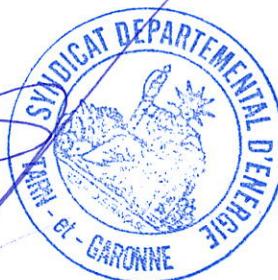
DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 25 septembre 2025. Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de l'Honor de Cos, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

| COMMUNES | DELEGUÉS / DELEGUÉES | | | | | |
|---------------------|----------------------|--------------|---------|-------------|--------------|---------|
| | TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| ALBEFEUILLE LAGARDE | MASSIMINO | Francis | X | PRADEL | Rosa | |
| ALBIAS | LONGUEVILLE | Eric | X | BARBON | Alain | |
| ANGEVILLE | VERLEY | Hélène | | CRUBILÉ | Jean-Luc | |
| ASQUES | HERREMANS | Laurence | X | IGNACE | Patrice | |
| AUCAMVILLE | GAMEL | Philippe | X | FRAYSSSE | Eric | |
| AUTERIVE | RAYNAUD-TOUGE | Hervé | | FERRADOU | Jean | |
| AUTY | MOZAC | Frédéric | | MOURGUES | Jean-Michel | |
| AVILLAR | COMPAGNAT | Gilles | X | ARNOSTI | Alain | |
| BALIGNAC | SALVADORI | Fabien | | GAUSSSENS | Alain | |
| BARDIGUES | ARBIA | Dorine | | PICARD | Muriel | |
| BARRY D'ISLEMADE | PORTAL | Guy | | GONCALVES | Jean-Claude | |
| BEAUMONT DE LOMAGNE | ROBERT | Jean | | LAGARDE | Pascal | |
| BEAUPUY | CORBON | Éric | | REY | Denis | X |
| BELBEZE EN LOMAGNE | SCORCIONE | Daniel | X | REGHENAZ | Jean-Claude | |
| BELVEZE | PRADALIÉ | Jean-Pascal | | OLIVIER | Thierry | |
| BESSENS | MAGNIER | Armand | | MICHEL | Serge | |
| BIOULE | RICARD | Thierry | | PIZZOLITTO | Ludovic | |
| BOUDOU | FIELDÈS | Christian | X | BOUDET | Yves | |
| BOUILLAC | BRASSEUR | Francis | X | CHAUBET | Michel | |
| BOULOC EN QUERCY | TAFOUREAU | Dominique | | COMBATELLI | Fabrice | |
| BOURG DE VISA | LAINÉ | Arlette | X | LESEIGNEUR | Catherine | |
| BOURRET | DUSSAUX | Eric | | COUDERC | Yves | |
| BRASSAC | FLOURENS | Jean-Pierre | X | DUCASSE | Frédéric | |
| BRESSOLS | IBRES | Jean-Louis | X | OLIVE | Stéphanie | |
| BRUNIQUEL | CAVALLI | Didier | X | BASSE | Sébastien | |
| CAMPSAS | FLORES | Luc | | ASTOUL | Jean | X |
| CANALS | PURCHA | François | | BOREL | Sylvie | |
| CASTANET | ROUX | Jean-Jacques | X | PETIT | Aurélien | |
| CASTELFERRUS | SABATIER | Serge | X | PECHERMAN | Bernard | |
| CASTELMAYRAN | OLLINO | Jean | | JAMAIN | Thierry | |
| CASTELSGRAT | DECON | André | | BORTOLUSSI | Jean-Marc | |
| CASTELSARRASIN | KOZLOWSKI | Eric | | DUMAS | Mathieu | |
| CASTERA BOUZET | MEUNIER | François | X | LADEVEZE | Josine | |
| CAUMONT | COSTES | Christian | X | CRUBILÉ | Édouard | |
| CAUSSADE | CLARMONT | Jean-Claude | X | VIDAILLAC | Jacques | |
| CAYLUS | SERVIERES | François | | POUSSOU | Gisèle | |
| CAYRAC | VIEILLAME | Raymond | | DAMAGGIO | Gisèle | X |
| CAYRIECH | JULIEN | Jérôme | X | DONNADIEU | Jean-Louis | |
| CAZALS | BAGES | Catherine | | EVRAUD | Thierry | |
| CAZES MONDENARD | PAYSSOT | Christophe | | ICHES | Nadège | |
| COMBEROUGER | ABRIAT | Fabian | | FIORITO | Samuel | |
| CORBARIEU | GAYRAL | Jacques | X | TORNER | Louis | |
| CORDES TOLOSANNES | DELLAC | Patrick | | SEVEGNES | Olivier | |
| COUTURES | MORO | Géraldine | | PILATI | Ludovic | |
| CUMONT | SANCEY | Alain | X | GUIRBAL | Jean-Jacques | |
| DIEUPENTALE | BIERGE | Michel | | GIGOUT | Pierre | |
| DONZAC | SOPETTI | Jean-Marc | | ANTERRIEU | Thierry | |
| DUNES | LEMONNIER | Dominique | X | DELPECH | Michel | |
| DURFORT LACAPELETTE | PUIGVERT | Patrice | | VIDAL | Laurent | |
| ESCATALENS | DAURE | Gilbert | X | PASIN | Clothilde | |
| ESCAZEAUX | LATAPIE | Gérard | | MARTINET | François | X |
| ESPALAIS | PINCEMIN | Bernard | | BERTHOUMIEU | Jean-Claude | |
| ESPARSAC | GOMEZ | Philippe | | GUIRBAL | Jean-Paul | |
| ESPINAS | FERAL | Daniel | | LOMBARD | Jean-Pierre | |

AR Prefecture

082-258200575-20251216-DCS20251216_03-DE
Reçu le 17/12/2025

COMMUNES

NOM

FABAS POZZA

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM

PRESENT

NOM

PRENOM

PRESENT

| | | | | | | |
|-------------------------|---------------|-----------------|---|----------------|---------------|---|
| FAJOLLES | LEGAL | Nadine | | MIRAMONT | Stéphane | X |
| FAUDOAS | DUPONT | Jean-Louis | X | NEVEU | Jean-Yves | |
| FAUROUX | VIEILLEVIGNE | Pierre | | POUJAL | Julien | |
| FENEYROL | ROUX | René | | MOLLIMARD | Claire | |
| FINHAN | DUBEROS | Alain | | LE THOMAS | Christine | |
| GARGANVILLAR | GRAULIER | Roland | X | FILIPE | Jean | |
| GARIES | TONIN | Philippe | | BONNECAZE | Laurent | |
| GASQUES | FOUCAULT | Marc | X | MANDERSCHEID | Florence | |
| GENEBRIERES | ESCALETTE | Pascal | X | BALAT | Benoit | |
| GENSAC | FABAROL | Francine | X | PIZZOLATO | Carole | |
| GIMAT | DIANA | Bernard | | ANGLADE | Jean-François | |
| GINALS | CADILHAC | Jean-Louis | X | COUTANCIER | Jean | |
| GLATENS | THAU | Philippe | | RENARD | Claude | |
| GOAS | SENTIS | Jean-Claude | X | MOULY | Michel | |
| GOLFECH | BOCQUILLON | Patrice | | DEPASSE | André | X |
| GOUDOURVILLE | DAWANCE | Yoann | | BARNAC | Jacques | |
| GRAMONT | DONNET | Christian | X | UFFERTE | Alain | |
| GRISOLLES | CASTELLA | Serge | X | SUBERVILLE | Christophe | |
| LABARTHE | RESSIJAC | Serge | | NOUGAYREDE | Bernard | |
| LABASTIDE DE PENNE | MALRIC | Pascal | | FOURTANET | Christelle | X |
| LABASTIDE DU TEMPLE | LACROIX | Frédéric | X | PAILLAS | Eric | |
| LABASTIDE ST PIERRE | BEQ | Jérôme | | BOCHU | Jean-Luc | |
| LABOURGADE | BOLZONI | Thierry | | SAMAIN | Hugues | |
| LACAPELLE LIVRON | FRAYSSE | Dominique | X | VIGUIÉ | Jean-Philippe | |
| LACHAPELLE | MEUNIER | Vincent | | VANNESTE | Bernard | |
| LACOUR DE VISA | VIALARET | Francis | | GARRET | Guillaume | |
| LACOURT ST PIERRE | PIZZINI | Françoise | | ALFONSO | David | |
| LAFITTE | MASSON | Michel | | BOUCHARD | Sylvain | X |
| LAFRANCAISE | SEGONNE | Franck | X | BOUZEID | Joseph | |
| LAGUEPIE | BALAT | Marc | X | CROS | Emmanuel | |
| LAMAGISTERE | DOUSSON | Bruno | | PINETRE | Michel | |
| LAMOTHE CAPDEVILLE | GABACH | Alain | X | SOULAYRÈS | Isabelle | |
| LAMOTHE CUMONT | MATHEVON | Yann | | DABASSE | Jean-Pierre | |
| LAPENCHE | GUIGNARD | Didier | X | CASTEBRUNET | Florian | |
| LARRAZET | THAU | Didier | X | GIRAUDOT | Léa | |
| LA SALVETAT BELMONTET | PEZOUS | Bernard | X | LASFARGEAS | Thierry | |
| LAUZERTE | ZULIAN | Fernand | X | BASSO GUICHARD | Claire | |
| LAVAURETTE | PASSEDAT | Nils | | BEDEL | Gwendal | |
| LA VILLE DIEU DU TEMPLE | MICHEL | Jacques | X | QUINTALLET | Maurice | |
| LAVIT DE LOMAGNE | HYGONENQ | Brigitte | | VALLEZ | Cédric | |
| LE CAUSE | LEFEBVRE | Jean-Michel | | COURCEAU | Pierre | |
| LEOJAC | QUATRE | Christian | X | MAZILLE | Pierre | |
| LE PIN | FUSINA | Philippe | | LARUE-DORCHIES | Jocelyne | |
| LES BARTHES | MIRAMONT | Jean-Marc | | LEMOUZY | Fabienne | X |
| L'HONOR DE COS | ROBERT | Jean-Paul | X | METTEFEU | Bernard | |
| LIZAC | GARGUY | Bernard | | FREYTAG | Uwe | |
| LOZE | BOULPICANTE | Raymond | | TESTAS | Pierre | X |
| MALAUSE | MAERTEN | Marie-Bernard | X | ALY-BERIL | Eliot | |
| MANSONVILLE | GUIZOT | Danielle | X | ESCUDE | Vanessa | |
| MARIGNAC | RINALDI | Patrick | | BUSSO | Claude | |
| MARSAC | LE GUILLOU | Michel | | NOBY | Jean-Claude | X |
| MAS GRENIER | ESTANOVE | Philippe | X | ROUS | Gilles | |
| MAUBEC | AUGUSTE | David | X | FERRADOU | Jean-Claude | |
| MAUMUSSON | BIOLATO | Jean-Marie | | DABASSE | Daniel | |
| MEAUZAC | SALITOT | Yves | X | LACOMBE | José | |
| MERLES | HOZJAN | Christian | | FEUTRIER | Francis | |
| MIRABEL | LINSTRUISEUR | Françine | X | PRADEL | Nicole | |
| MIRAMONT DE QUERCY | DELVOLVE | Guillaume | | GUICHARD | Baptiste | |
| MOISSAC | THIERS | Jean-Christophe | X | LERMINEZ | Philippe | |
| MOLIERES | HÉBRAL | Valérie | | BELREPAYRE | Rémy | X |
| MONBEQUI | MICHEL | Pascal | | DEJEAN | Sébastien | |
| MONCLAR DE QUERCY | EMBOULAS | Didier | | COLMAGRO | Jean-Jacques | X |
| MONTAGUDET | BENOIS | Jean | | BERNARD | Colette | |
| MONTAIGU DE QUERCY | ALBUGUES | Patrice | | COURRECH | Francis | |
| MONTAIN | DELLUC | Pierre | | SANAC | Christophe | |
| MONTALZAT | ESCROUZAILLES | Danielle | | NAUROY | Monique | |
| MONTASTRUC | COSTES | Anthony | X | FREMONT | Patricia | |
| MONTAUBAN | BERLY | Marie-Claude | | BOUTON | Bernard | X |
| MONTBARLA | BLEU | Jacques | X | DARNIÉRE | Dominique | |
| MONTBARTIER | BALADIÉ | Jean-Claude | X | ROGE | Jean-Louis | |
| MONTBETON | BEDOS | Danielle | | GRAND | Paul | X |
| MONTECH | BELY | Robert | | GAUTIÉ | Claude | |
| MONTEILS | MASSALOUP | Christophe | | COLOS | Bertrand | X |

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM

PRESENT

NOM

PRENOM

PRESENT

| | | | | | | |
|-------------------------|----------------|--------------|---|-----------------|-------------|---|
| MONTFERMIER | LANDOU | Thierry | X | NADALIN | Karine | |
| MONTGAILLARD | SALOMON | Bernard | X | DARPARENS | Fabien | |
| MONTJOI | BRUEL | Didier | X | TISSEDRE | Christian | |
| MONTPEZAT DE QUERCY | CABOS | Christian | X | FAURÉ | Mickaël | |
| MONTRICOUX | BOUISSET | Gérard | X | JANNIN | Michel | |
| MOUILLAC | ROMANO | Jean-Claude | X | LAMERA | Emeline | |
| NEGREPELISSE | FERRET | Jean-Luc | | VIREL | Delphine | |
| NOHIC | NIERENGARTEN | Annie | X | DESMOULIN | Dominique | |
| ORGUEUIL | PUJOL | Marc | | RIVERA | Antonella | |
| PARISOT | CASTELNAU | Jacques | X | CHEVALERIAS | Dimitri | |
| PERVILLE | VIGROUX | Alain | X | CAYRE | Adrien | |
| PIQUECOS | HEMMER | Sylvain | X | MELO | Vitor | |
| POMMEVIC | DELACHOUX | Jean-Paul | X | DELONCLE | Yannick | |
| POMPIGNAN | LAMOURY | Pascal | X | FRISA | Jean-Luc | |
| POUPAS | GUERIN | Pascal | | LANIESSE | Bernard | |
| PUYCORNET | POÉZÉVARA | Christine | | TRILLES | Jérémie | |
| PUYGAILLARD DE LOMAGNE | BREIL | Yannick | | DIRAT | Yannick | |
| PUYGAILLARD DE QUERCY | GAILLARD | David | | LACOMBE | Cyril | |
| PUYLAGARDE | | | | VIROLLE | Alain | |
| PUYLAROQUE | BELON | Daniel | | MORIN | Daniel | X |
| REALVILLE | CHANRION | Jean-Luc | | MOURGUES | André | |
| REYNIES | PUJOL | Christian | X | VIGOUROUX | Claude | |
| ROQUECOR | DECAUNES | Jean-Pierre | X | VILLENEUVE | Jean-Pierre | |
| SAUVETERRE | BELVEZE | Jean-Marc | | COENEN | Charles | |
| SAVENES | VAN DE VONDELE | Laurent | | MAMPRIN | Thierry | |
| SEPTFONDS | GAZAL | Hervé | | BETAILLE | Laurent | |
| SERIGNAC | BRINGAY | Climène | X | LAGARDE | Christian | |
| SISTELS | QUARGENTAN | Jacques | X | CLUZET | Christophe | |
| ST-AIGNAN | FOURNIÉ | Philippe | X | DUSSEAU | Christian | |
| ST-AMANS DE PELLAGAL | AURIENTIS | Pascal | | LAMARINIE | Julien | |
| ST-AMANS DU PECH | DOUMERGUE | Didier | | MERLY | Julien | |
| ST-ANTONIN NOBLE VAL | RENAULT | François | X | PAPADOPULO | Alexandra | |
| ST-ARROUMEX | LAVERGNE | Yannick | | DELLAC | Jean-Marc | |
| ST-BEAUZEIL | POST | Leendert | | GUINGAL | Claude | |
| ST-CIRICE | TRAMUZZI | René | X | PARDON | Dominique | |
| ST-CIRQ | BAILLS | Franck | X | ROUZIES | Guy | |
| ST-CLAIR | VERBRUGGE | Frank | X | PAOLETTI | Jean-Pierre | |
| ST-ETIENNE DE TULMONT | AUFRERE | Bruno | X | RIQUELME | Nicolas | |
| ST-GEORGES | PAGES | Yves | | DERAMOND | Philippe | |
| ST-JEAN DU BOUZET | BORGOLOTTO | Michel | | DUILHÉ | Geneviève | |
| ST-LOUP | REBEL | Stéphane | | LAJANTE | Denis | X |
| ST-MICHEL | POLVANI | Pascal | | MARTINEZ | Fabienne | |
| ST-NAUPHARY | LACAM | Sébastien | X | PECQUENARD | Caroline | |
| ST-NAZAIRE DE VALENTANE | BARRA | Jean-Pierre | X | DALARD | Mathieu | |
| ST-NICOLAS DE LA GRAVE | GARDELLA | Serge | | CORTESE | Robert | |
| ST-PAUL D'ESPIS | POCA | Josiane | X | LARET | Claude | |
| ST-PORQUIER | FOSSEZ | Éric | X | PEYRUSSE | Jean-Luc | |
| ST-PROJET | ESTRIPEAU | Jean-Paul | | PISANI | François | |
| ST-SARDOS | CAYROU | Hervé | X | MAGNÉ | Valérie | |
| ST-VINCENT D'AUTEJAC | GRILLAT | Claude | X | GASC | Gérard | |
| ST-VINCENT LESPINASSE | TRISTAN | Damien | | CHARLES | Denise | |
| STE-JULIETTE | ENGELS | Eduard | | TERRAT | Pascal | |
| TOUFFAILLES | BARREAU | Jean-Michel | X | LAFAGE | Philippe | |
| TREJOULS | DESCHAMPS | Francis | | CRANSAC | Sylvain | |
| VAISSAC | MEILLEURAT | Jean-Pierre | X | GRANDJEAN | Nicolas | |
| VALEILLES | CREHEN | Michel | X | DEVY | Nicolas | |
| VALENCE D'AGEN | GROUSSOU | Bernard | | PÈRE | Catherine | |
| VAREN | HEBRARD | Pierre | X | CABARÉS | Claude | |
| VARENNES | BUDZYNSKI | Jérôme | | ALBINET | Alain | |
| VAZERAC | LESTRADE | Christian | X | BERGOGLIO | Irène | |
| VERDUN SUR GARONNE | LAVEDRINE | Sophie | | TUYERES | Stéphane | X |
| VERFEIL SUR SEYE | BAYLAC | Fernand | X | POUX | François | |
| VERLHAC TESCOU | DUCOS | Jean-Jacques | X | EMPTAZ | Sabine | |
| VIGUERON | LACROIX | Franck | X | GALLINA | Pierrette | |
| VILLEBRUMIER | BLANC | Pierre | | GITOUT | Jean-Claude | |
| VILLEMADE | LABRUYERE | Frédéric | | BROUSSE-BOURNET | André | X |

| DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR | | | DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR | | |
|--------------------------------|------------|--------------------------|---------------------------------|-------------|--------------------|
| NOM | PRENOM | COMMUNE | NOM | PRENOM | COMMUNE |
| PORTAL | Guy | BARRY D'ISLEMADE | SALITOT | Yves | MEAUXAC |
| TAFOUREAU | Dominique | BOULOC EN QUERCY | BLEU | Jacques | MONTBARLA |
| OLLINO | Jean | CASTELMAYRAN | FOURNIE | Philippe | SAINT AIGNAN |
| DUPONT | Jean-Louis | FAUDOAS | SENTIS | Jean-Claude | GOAS |
| TONIN | Philippe | GARIES | GAYRAL | Jacques | CORBARIEU |
| PIZZINI | Françoise | LACOURT SAINT PIERRE | QUATRE | Christian | LEOJAC |
| POEZAVARA | Christine | PUYCORNET | HEMMER | Sylvain | PIQUECOS |
| AURIENTIS | Pascal | SAINT AMANS DE PELLAGAL | TRAMUZZI | René | SAINT CIRICE |
| TRISTAN | Damien | SAINT VINCENT LESPINASSE | POCA | Josiane | SAINT PAUL D'ESPIS |
| GROUSSOU | Bernard | VALENCE D'AGEN | DELACHOUX | Jean-Paul | POMMEVIC |

Membres en exercice : 195

Membres présents : 109

Membres excusés : 76

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 10

Assistaient également à la séance :

Mme François BONHOMME, Sénateur de Tarn-et-Garonne

M. Emmanuel CROS, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental

M. Bernard PEZOUS, Président AMF 82

M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne

M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS

M. Bernard CREUX, Directeur territorial EDF

M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF

M. Nicolas TISSOT, Directeur d'ORANGE

M. Michel LAMOLINAIRIE, Maire de L'Honor de Cos

Mme Christèle GARCIA, Maire de Piquecos

Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental

M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia

M. Alexis DEJEAN, chef de projet à SOELIA

et le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président du SDE 82, donne la parole à M. Lamolinairie, maire de la commune de l'Honor de Cos qui accueille le syndicat ce jour, pour son assemblée générale. M. le Maire précise que c'est la deuxième fois qu'il accueille avec grand plaisir le SDE dans sa commune rurale, il remercie le Président du SDE, l'ensemble des membres ainsi que les collaborateurs du syndicat, pour leur compétence et leur aide au quotidien. Il considère le syndicat comme un exemple, un lauréat du fait de sa disponibilité et de son écoute, représentant une aide considérable pour les petites communes rurales. M. Lamolinairie indique qu'il est maire de l'Honor de Cos depuis 2008, sa commune compte 1650 habitants. Il souligne que l'objectif d'une commune rurale est le bien-vivre et la mise à disposition de tous les services aux citoyens. Très proche de Montauban, M. le Maire décrit l'Honor de Cos comme une commune atypique. Il indique que sa commune rurale comportait 5 petits hameaux en 1700, soit 5 églises et 5 cimetières pour 4 prêtres à cette époque. Aujourd'hui, la commune de l'Honor de Cos représente 3100 hectares dont la moitié sont des friches, des bois, comportant 100 hectares cultivés. Il y a 50 ans il y avait 110 agriculteurs, ils étaient au nombre de 54 il y a 25 ans, puis 14 il y a 5 ans et ne seront plus que 3 dans 5 ans. En 2004, il y a eu une révision du PLU avec une demande de diminution des terrains à bâtir. M. le Maire souligne sa chance de disposer d'un pôle santé à Loubéjac qui comprend 13 praticiens dont 3 docteurs et 4 infirmières. Ce pôle santé résulte de l'investissement personnel d'un praticien. Sa commune comprend également 2 salles de fêtes, un club de foot, du rugby, une bonne équipe municipale. Bref, il fait bon vivre à l'Honor de Cos où on est bien reçus !

Au terme de son discours, M. le Maire remercie une nouvelle fois M. le Président et souhaite une bonne réunion à tous.

M. le Président remercie les membres de l'assemblée de leur présence. Il indique que M. le Sénateur François Bonhomme devrait nous rejoindre, ainsi que M. Levi en fin de matinée. Il salue également la présence de M. Cros en tant que représentant de M. le Président du Conseil Départemental, de M. Pezous, Président de l'Association des maires, de M. Henry directeur d'Enedis, de M. Creux qui représente EDF, de M. Tissot directeur d'Orange, de M. Penet représentant de GRDF et de M. Ailhas, payeur du syndicat.

Le quorum étant atteint, M. le Président propose de commencer la séance, à l'issue de laquelle un déjeuner aura lieu à la commune de Piquecos dont il salue Mme le Maire qu'il remercie de sa présence et de son accueil.

M. le Président souhaitait excuser l'absence des conseillers départementaux : Mme Castagné, ainsi que celle de M. Bertelli indisponible en raison de problèmes de santé.

INTRODUCTION

♦ Histoire de l'électrification : exemple d'une commune du département

M. le Président souhaite introduire cette séance en évoquant l'histoire de l'électrification et plus précisément l'exemple d'une commune du département. On a récemment célébré au Sénat les 90 ans de notre Fédération, c'est une fédération historique qui a beaucoup œuvré, comme nos syndicats le font, pour l'électrification rurale. Il a alors pris connaissance d'une thèse de doctorat d'une personne évoquant l'électrification de la commune de Labastide-Saint-Pierre. Le document de référence est donc la thèse de doctorat de M. Jean Marty rédigée en 1936 que l'on a pu se procurer auprès de la bibliothèque de l'Université de Toulouse, qui a eu la gentillesse de nous octroyer ce prêt. On a extrait quelques informations de cet ouvrage qui aborde l'électrification des campagnes en se concentrant sur son évolution, ses applications et bien sûr les impacts socio-économiques avec les différentes étapes de l'électrification rurale que nous connaissons déjà. Les grands points abordés sont les étapes successives de l'électrification des campagnes que nous connaissons un petit peu, ainsi que les progrès opérés. Le document affirme que le but est presque atteint avec seulement quelques communes encore dépourvues d'électricité. Donc en 1919, il y en avait 7500 qui étaient électrifiées et en 1934, c'est à dire peu avant la thèse, c'était 35000 ce qui représentait plus de 90% des communes françaises. La tarification de la consommation est également abordée. L'énergie électrique est mise à la disposition des cultivateurs en haute ou moyenne tension, on parle de 3000 ou 15000 volts ou en basse tension, c'est 115-220 ou 230-400 volts. La vente en basse tension propose déjà à l'époque plusieurs tarifs, dont le prix de vente à forfait. Le défi, à l'époque, était d'adapter les tarifs d'électricité pour encourager la consommation, notamment via des systèmes dégressifs ou par tranche. Concernant les usages domestiques, on parle des appareils électro-domestiques à moteur, fonctionnant sur le courant-lumière souvent utilisé, on parle des aspirateurs, des cireuses. Il est important de souligner l'événement que cela représentait à l'époque, et les moyens déployés pour bénéficier de cette électricité. On note également dans cette thèse que l'électrification a freiné l'exode rural et modernisé l'agriculture. L'exode rural existe encore comme l'a souligné précédemment M. le Maire de l'Honor de Cos, mais ce n'est pas l'électrification qui va le freiner puisque l'électrification existe déjà. Cet ouvrage parle aussi du broyage électrique, les moteurs électriques individuels présentent des avantages, notamment la possibilité de travailler à domicile.

On évoque également l'utilisation de l'énergie pendant les heures creuses d'hiver, il y avait aussi un moyen en ce temps-là de travailler un peu plus l'hiver. On parle aussi d'avantages techniques et économiques, de la comparaison des coûts ... Cet ouvrage prend pour exemple la commune de Labastide-Saint-Pierre qui a été une des premières communes à bénéficier de l'électricité grâce au départ à l'initiative privée. Les caractéristiques de cette première concession sont citées et malgré les efforts fournis, la rentabilité de l'installation s'était avérée insuffisante et donc en 1931, le renouvellement de la concession a permis des améliorations significatives sur certains points et notamment la refonte du réseau urbain. L'éclairage public et celui des bâtiments communaux étant désormais gratuits à ce moment-là.

Pour la tarification en basse-tension, le prix du kilowattheure était fixé à 0,80 franc avec une prime fixe mensuelle de 2 francs par hectovoltampère. La durée de la concession était de 40 ans et l'extension du réseau rural, pour lequel la signature d'une convention avait permis l'obtention de financement avait mobilisé l'État, le Département ainsi qu'à ce moment-là la contribution de la Société Pyrénéenne qui était l'entreprise qui faisait cette diffusion, et puis un emprunt communal. Si on devait transposer ces éléments à ce jour, on pourrait considérer que dans la concession avec les crédits qui existaient avant, par les taxes ou par le FACE et qui provenaient finalement du paiement de nos factures, on était un peu sur le même modèle mais avec un concessionnaire différent. Cette thèse permet donc de mesurer les défis relevés par la commune lors de son processus, avec une rentabilité insuffisante au cours de la première concession. A force de constance, cela a permis la refonte du réseau urbain, l'électrification des installations techniques, une tarification. Mais malgré tous ces défis, la commune a réussi à surmonter les obstacles avec une collaboration efficace comme évoqué précédemment entre la municipalité, l'État, le Département et la Société Pyrénéenne. Cela a permis de moderniser les infrastructures, d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'influer favorablement les revenus des agriculteurs. Un exemple bénéfique d'utilisation agricole de la lumière électrique, est qu'elle permet d'allonger les journées d'hiver dans les poulaillers et d'obtenir une double ponte, ce qui permettait d'avoir des œufs à une époque où ils étaient rares et chers. Cette amélioration de la situation économique des entreprises était tout de même un sujet à l'époque. En conclusion, on peut dire que l'électrification de Labastide-Saint-Pierre illustre l'importance de la collaboration entre les collectivités locales, l'État et les entreprises privées, ce qui a permis bien sûr d'améliorer les conditions de vie des habitants et de moderniser les infrastructures. Cette thèse met en valeur l'œuvre grandiose de l'État. Elle souligne en effet l'œuvre entreprise par l'État dès 1906. M. le Président rappelle qu'en 1906, c'est la loi qui a conféré aux communes la compétence sur le domaine de la distribution électrique. Cela a également permis une modernisation des villages puisque ça a été l'avènement des fêtes, des spectacles, de la TSF et des conférences agricoles qui contribuent à la modernisation, à l'embellissement des villages.

A travers ce sujet, M. le Président a souhaité partager son intérêt pour cette thèse et l'histoire de l'électrification du pays.

I - INFORMATIONS

♦ Volume d'informations à absorber jusqu'à fin 2025 : une étape transitoire avant la simplification

M. le Président aborde le 2^{ème} point, à savoir le volume d'information absorbé jusqu'à la fin 2025, une phase transitoire avant une simplification. Le syndicat propose un certain nombre de compétences. Il y a les compétences obligatoires avec l'électricité, puis il y a les compétences optionnelles qui sont ajoutées : le gaz, l'éclairage public et toutes les politiques mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique. De ce fait, par rapport à certains items, le volume actuel de courriers et de mails adressés aux communes devient important, cependant le syndicat met tout en œuvre pour accompagner au mieux les communes.

Il y a effectivement quelques sujets qui nous ont préoccupés, c'est notamment le groupement d'achat, les bornes HRVE et toutes les politiques de transition énergétique pour lesquelles on est tenu d'envoyer des documents aux communes. On est conscient qu'effectivement cela représente un volume important d'échanges, il y a la bascule du groupement d'achats du 82 qui va être faite vers le Tarn, il y a le transfert de la compétence éclairage public dont on parle régulièrement.

M. le Président précise qu'une information est prévue sur la transmission de cette compétence au syndicat avec des procès-verbaux de mise à disposition et des annexes comptables qui sont validées par le trésorier communal, qui concerne le patrimoine des communes ayant transféré la compétence. Pour le recensement éclairage public, on adresse également des courriers pour le calcul de la TTCF et on s'occupe aussi du calcul annuel de la redevance d'occupation de domaine public, de la RODP Télécom. Il y a aussi les consultations habituelles interservices, c'est à dire la diffusion de plans de nos travaux, tout ce qui est DT-DICT, et puis la montée en puissance d'autres politiques, c'est à dire par exemple les courriers annuels pour les Certificats d'Economie d'Energie et ce qui va être maintenant la nouvelle politique concernant les plans de bâtiment, l'étude de potentiel de réseaux chaleur biomasse. Cette situation temporaire qui fait que les communes reçoivent beaucoup d'informations va se réduire progressivement, mais elle devrait perdurer jusqu'à fin 2025 compte tenu de la date de la bascule vers le groupement d'achat au 1er janvier 2026. Une organisation adaptée permettra dès que possible de réduire et de simplifier le flux des correspondances. M. le Président invite les membres à ne pas hésiter à contacter les interlocuteurs du service émetteur au syndicat pour être guidé dans les démarches à réaliser. M. le Président est disposé à recueillir les réactions des membres à ce sujet et accepte toutes suggestions permettant une amélioration de la situation. Il donne ensuite la parole à Mme la Directrice qui indique que l'on va mettre en place une organisation spécifique et quelques signaux visuels forts dans les mails qui seront envoyés, puisque dorénavant les mails à destination des communes disposeront d'un code couleur et indiqueront s'il s'agit simplement d'informations. Une signalétique spécifique identifiera chaque message : « pour information », « pour validation » ou « pour action », avec un code couleur vert, orange et rouge. Un message identifié pour action, impliquera un retour et comportera une deadline. Cela devrait simplifier la lecture des nombreuses correspondances adressées aux communes d'ici le 31 décembre. M. le Président indique que le syndicat essaie de faire au mieux pour informer les communes. Comme l'a souligné précédemment Monsieur le Maire de l'Honor de Cos, le syndicat a développé des politiques dont les communes retirent un service, mais cela passe aussi par toutes ces informations. Bien que cela ait déjà été évoqué, il estime qu'il est nécessaire que les communes disposent d'un référent, outre le délégué du syndicat, le maire et les élus, il faudrait un référent dans l'administration, que ce soit le ou la secrétaire de mairie, ou une personne des services techniques ou administratifs. M. le Président réitère le fait que la masse de documents a pour objet une information utile.

M. le Président accueille ensuite le Sénateur : M. Bonhomme qu'il remercie de sa présence, compte tenu de son emploi du temps chargé. Il profite de son arrivée pour mettre en valeur la mobilisation du syndicat, les assemblées générales sont l'occasion d'arrêter les politiques qui semblent pertinentes et permettent aussi de recueillir les attentes des élus. Il rappelle que l'on est dans un contexte assez singulier au niveau de l'énergie. Le syndicat a adopté pas mal de motions dont une concernant les tarifs de l'énergie puisqu'avec la pseudo-libéralisation européenne du marché de l'énergie, ça a suscité pas mal de questions et engendré un certain nombre de problèmes. Il précise « pseudo-libéralisation » parce que la libéralisation qui s'accompagne d'aide des pays n'est pas une libéralisation totale en cours d'économie. La 2ème motion portait sur la mobilité électrique consécutivement à la demande de l'Europe consistant au tout électrique. Chaque motion a été adressée à la fois aux parlementaires et aux services de l'État. Et puis, comme on en avait parlé aussi à la faveur de réunions tenues par Monsieur Henry et Enedis, il y a le domaine de la PPE et les incidences aussi des choix politiques qui devaient être faits sur cette programmation pluriannuelle. Il rappelle qu'il avait adressé un courrier aux parlementaires, à la Fédération et à l'Etat faisant état des problèmes, par exemple le syndicat dispose d'une politique en faveur de la sobriété avec le service transition énergétique, mais on a aussi une politique en faveur de la production d'énergie renouvelable par la SEM qu'on a constituée, et pour lesquelles on est actionnaire principal à plus de 80% et qui a souffert des modifications de certains tarifs pour lesquels bien évidemment une sécurisation nationale des tarifs est indispensable. Tout ça pour dire qu'il est important que le propos qui va être pris par le Parlement sur cette programmation pluriannuelle soit à la fois défini par des politiques, mais également pour s'assurer qu'il y a à la fois des techniciens et aussi des spécialistes en économie afin que cette programmation pluriannuelle puisse passer dans un contexte où on sait la difficulté du budget de l'Etat. M. le Président souligne l'importance de cette introduction, pour dire combien nous sommes attachés à ces items.

◆ Groupement d'achat :

- **Avenant flexibilité AC-2022-1 MS2 (lots 1 et 3) et MS3 (lot 2)**
- **Marché coordonné par le SDET à compter du 01/01/2026 : Phase de préparation de la bascule du périmètre pour le contrat AC-2024-1**

M. le Président aborde ensuite le sujet du groupement d'achat et demande à M. Delachoux, Vice-Président du syndicat, d'introduire ce sujet.

Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. Delachoux évoque un problème rencontré avec le groupement d'achat, à savoir que nous avions établi une flexibilité de raccordement des PDL sur le groupement, et il se trouve que les 5% que nous avions établis ont été dépassés puisque nous sommes à 8,5%. Le fournisseur a donc informé le SDE du dépassement de la haute flexibilité du périmètre ne permettant plus de répondre favorablement aux demandes de rattachement des nouveaux points de livraison dans le cadre du marché. Il invite alors Mme la Directrice à présenter ce dossier nécessitant de prendre des mesures et demande une attention particulière à ce sujet pour lequel les membres vont être sollicités. Mme la Directrice indique qu'il s'agit effectivement là d'un sujet technique complexe. Elle va essayer de simplifier sa présentation et démarre par une définition car il est important de contextualiser les éléments. Qu'est-ce qu'on appelle une FLEX ? Une flexibilité dans un contrat de groupement d'achat, dans un marché subséquent d'électricité, correspond en réalité la marge qui est acceptée entre le volume annuel engagé, là en l'occurrence par le groupement d'achat local du SDE 82, et sa consommation réelle. Ça permet effectivement dans le cadre de cette flexibilité de ne pas avoir d'incidence sur le prix unitaire, ni pénalité, tant que l'écart reste dans la plage attendue. Elle est exprimée en ce qui nous concerne en gigawatt heure. Elle souligne l'importance de cette définition car c'est à ce sujet qu'on a rencontré une difficulté. Comme l'a indiqué M. Delachoux en introduction, notre fournisseur nous a informés en juin du dépassement de la borne haute de la flexibilité du périmètre, ce qui ne nous a pas permis de répondre favorablement aux nouvelles demandes d'inscription de PDL. Nous nous sommes alors mobilisés à la fois pour analyser la situation mais aussi pour évoquer toutes les options qui s'ouvriraient à nous dans le cadre de cette difficulté. Il fallait rester conforme aux règles applicables en matière de la commande publique. Nous avons donc échangé avec le fournisseur titulaire, ce qui nous a conduit au 22 juillet 2025 à contractualiser un avenant qui a pris effet au 1er août 2025 et qui a permis en application des dispositions de l'article qui est cité : les marchés subséquents 6.3 du CCS, de rattacher des points de livraison supplémentaire puisque vous aviez des besoins, parfois des besoins temporaires liés à des manifestations d'été, d'autres fois des besoins plus permanents, et il s'agissait de pouvoir répondre à vos attentes sur ces points-là. Cela nous a permis de les accepter au-delà du plafond initial, on a augmenté la flexibilité de manière contenue. Cette flexibilité était fixée à 5% dans le marché subséquent initial, nous l'avons augmenté de +3,3% au regard du volume de référence initial, ce qui a porté la flexibilité à 8,3%. Cette flexibilité est disponible jusqu'au 31 décembre 2025. Nous avons transmis aux membres des pièces contractuelles. Cela a été fait le 25 juillet 2025, donc ça fait partie des nombreuses correspondances reçues. L'avenant était en pièce jointe, ainsi que de nouveaux bordereaux de prix unitaires applicables sur les consommations d'électricité à partir du 1^{er} août, date d'entrée en vigueur de l'avenant, et ce jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des points de livraison rattachés au marché. Il s'agit de l'article 4 de l'avenant. A cette occasion, il vous a bien été spécifié le fait que le calcul de cette nouvelle flexibilité, soit les 8,3% énoncés, a été plafonné au maximum autorisé par les articles du code de la commande publique, laquelle donc ne pourra plus être modifiée. Mme la Directrice insiste beaucoup sur ce point. C'est pour cela qu'il est spécifié en rouge avec le petit panneau point d'exclamation, un rappel sur l'importance d'être très vigilant dorénavant dans la détermination des besoins en termes de puissance lors des rattachements, car cela impacte grandement le calcul de la flexibilité. Lorsqu'une collectivité par exemple inscrit un nouveau point de livraison, elle déclare un besoin de puissance. Le besoin déclaré impacte directement la FLEX et donc cette marge de flexibilité. Lorsque le PDL est provisoire, la marge est recalculée à la fin de la période provisoire ou lorsque le PDL est en réalité sorti du marché du groupement. De la même manière, le calcul se fera aussi par la suite à la baisse ou à la hausse en fonction de la consommation réelle. Donc la difficulté, c'est qu'en attendant la flexibilité est entamée par la déclaration de puissance. On vous demande donc d'être vraiment vigilant, de ne pas par sécurité demander des puissances maximales mais de demander la puissance dont vous avez réellement besoin.

M. Delachoux intervient à nouveau, concernant le groupement d'achat, il rappelle que le syndicat départemental d'électricité du Tarn, qui est le gérant du contrat de notre groupement d'achat, c'est 219 membres pour le SDE, donc 170 communes, 2600 membres pour la totalité du SDET et 62000 points de livraison et 3000 PCE pour le gaz. Ces chiffres mettent en valeur l'importance du groupement d'achat, grâce à cette mutualisation nous devrions donc être compétitifs en terme de demande en matière d'énergie. Mme la Directrice poursuit ensuite sur la présentation de la bascule du périmètre du SDE 82. La bascule du périmètre du SDE s'opérera à partir du 1er janvier 2026 vers le groupement d'achat du Tarn. Les membres qui ont adhéré au groupement de commande pour l'achat de fournitures d'énergie coordonné par le SDET et qui ont souhaité prendre part à la consultation concernant leurs besoins à compter du 1er janvier 2026, date de la mise en œuvre de l'accord cadre, ont été intégrés à la liste des membres participants au groupement d'achat du Tarn. Ils ont donc engagé des points de livraison présents dans le fichier périmètre qui a été communiqué par leurs soins lors de la préparation du marché, donc les PDL en vigueur à partir du 1er janvier 2026 et selon la date de leur fin de contrat à plus un jour. Ce marché a été réparti en lots, chaque fournisseur titulaire contactera les membres concernés pour organiser les comptes et le changement de fournisseur pour la bascule à partir du 1er janvier 2026, mais ça nécessitera la validation préalable des informations techniques et administratives pour les membres. Conformément au schéma qui apparaît, on peut voir qu'il y a une ouverture de plateformes de collecte que certains fournisseurs ont déjà ouvert. Nous sommes pour certains fournisseurs dans la phase de recueil des données. Les dates de clôture de plateforme des collectes en fonction des fournisseurs sont différentes. Mme la Directrice souligne le fait qu'il n'y a pas de saisie manuelle à effectuer lors de la connexion. Dès lors que les codes de connexion auront été transmis par le fournisseur, il faudra simplement vérifier les périmètres. Mais il est important d'avoir un œil critique sur la liste du périmètre et des points de livraison qui sont indiqués, en effet parfois on ne maîtrise pas complètement la réalité dans les communes en termes d'ouverture de PDL, il est donc vraiment important que ce périmètre soit fiabilisé. Il y a eu cette phase difficile que l'on a évoquée, durant laquelle on était en période d'atteinte du seuil de flexibilité du marché, entre juillet et août. Certaines communes ont dû malgré tout souscrire des contrats d'électricité, et des contrats définitifs de gré à gré ont été souscrits sur cette période-là. Mme la Directrice attire l'attention sur le fait qu'il est important d'indiquer la date de fin de contrat à plus un jour fin de contrat. Par exemple, pour le 11 juin 2025, il faut indiquer le 12 juin 2026 pour la prise d'effet dans le marché coordonné par le SDET. Tout cela va être détaillé mais on voit que c'est d'une complexité importante. Le service évaluation des politiques publiques reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme la Directrice précise aussi que pour les membres dont la date de fin de contrat est postérieure au 1er janvier 2026, il convient d'indiquer la date d'intégration correspondant à la date de la fin du contrat plus un jour, sinon il y aura effectivement des difficultés d'intégration dans le Tarn et cela risque de créer des doublons sur des périodes qui ne seraient pas complètement ciselées au jour près. Il est également rappelé l'importance d'être vigilant dans la détermination des besoins, de la même façon que ce qui a été évoqué précédemment sur le problème que nous avions eu avec l'atteinte de la flexibilité lors des rattachements, car ça impacte grandement le calcul de la flexibilité. Mme la Directrice propose ensuite d'examiner, lot par lot, les résultats du marché avec le Tarn. Sur le lot 1, cela concerne les points de livraison catégorie C5 inférieur ou égal à 36KVA. Cette catégorie concerne des points de livraison associés à des bâtiments et des équipements hors éclairage public. Le fournisseur attributaire dans ce cas est ENGIE. La date d'ouverture de la plateforme a été communiquée par mail le 08 septembre 2025 et attention vigilance : la date de clôture de la plateforme est le 3 octobre 2025. Or, on s'aperçoit que beaucoup de communes n'ont pas encore effectué la manœuvre. Le créneau passe ensuite au 3 octobre 2025. Un webinaire a été organisé le 9 septembre.

Sur le lot 2 : points de livraison, toujours C5, mais là on est sur des installations éclairage public, le fournisseur attributaire est EDF. La plateforme ouvrira le 6 octobre 2025. La date de clôture 21 novembre 2025. Des webinaires vont être organisés, les dates seront communiquées.

Concernant le lot 3 : PDL, entre C2 et C4, supérieurs à 36KVA. Concernant les membres uniquement communes, communautés de communes et d'agglomérations, on est sur le fournisseur TOTAL ENERGIE avec une date d'ouverture de la plateforme au 1er octobre 2025 et une date de clôture le 18 octobre 2025.

Lot 4 : PDL, C2 et C4, hors commune, hors communauté, de communes et d'agglomérations, cela peut concerner les EHPAD, CCAS, écoles, lycées (...), nous sommes de nouveau chez ENGIE. Les dates d'ouverture de plateformes et de clôture ont été indiquées, un webinaire s'est tenu le 15 septembre dernier.

Le lot 7 : PDL gaz naturel, le fournisseur attributaire est TOTAL ENERGIE avec des dates de plateforme d'ouverture de la plateforme au 1^{er} octobre et de clôture le 18 octobre.

M. Delachoux sollicite à nouveau la parole afin d'insister à deux voix sur la complexité de se retrouver aujourd'hui avec plusieurs fournisseurs. Il incite donc à la vigilance et somme les membres à ne surtout pas hésiter à contacter les services du SDE qui sont là pour aider les secrétariats à faire un bon recensement des PDL des bâtiments communaux et de l'éclairage public, car en dehors du marché ça risque d'être particulièrement compliqué comme cela a été évoqué lors de la première présentation avec les difficultés rencontrées face au dépassement concernant le contrat d'électrification. Il reconnaît que le sujet est effectivement complexe, et il nécessite beaucoup de vigilance sur le recensement des points de livraison.

M. le Président souhaite compléter les propos de M. le Vice-Président, il souligne combien tout ce qui vient d'être évoqué illustre parfaitement la nécessité de communiquer un maximum d'informations. Il rappelle la motion prise sur la libéralisation du marché de l'énergie, il est donc nécessaire aujourd'hui, pour avoir les tarifs les plus intéressants, de passer par des dispositifs certes complexes mais que l'on essaie de simplifier par la communication d'informations, et une vigilance accrue demandée quant au respect des dates. Il est impératif que les services communaux suivent bien ces prescriptions pour bénéficier des tarifs dont on s'assure qu'ils seront les meilleurs possibles. M. le Président demande ensuite s'il y a des questions.

M. Gilles Compagnat de la commune d'Auvillar sollicite la parole. Concernant la détermination des points de livraison, il souhaiterait une aide d'Enedis qui, dans ses applications, dispose de l'ensemble des PDL installés sur les communes. Pour une petite commune de 950 habitants, il souligne la difficulté de faire le recensement des PDL. Il faut savoir à quoi correspond un PDL C5, inférieur à 36 KVA. Du fait de leurs applications, ce serait là un bon moyen pour Enedis d'aider les communes en fournit l'ensemble des PDL qui sont installés sur les communes. Il donne un exemple en expliquant qu'il se bat depuis plusieurs années avec Enedis au sujet non pas d'un point de livraison, mais d'un poste qui alimente une partie du réseau d'Auvillar, qui dans l'application d'Enedis se trouve sur la commune du Pin alors qu'il est installé sur Auvillar. Il indique qu'il n'est pas parvenu à faire réintégrer dans l'application d'Enedis le fait que ce poste soit bien sur Auvillar. La facturation se fait pourtant bien sur la commune d'Auvillar, mais cela illustre les difficultés importantes dans l'intégration ou dans la signification des PDL quand on n'est pas spécialiste. Il serait bon de pouvoir régler ces erreurs entre Enedis et les communes. Il estime que ces groupements d'achats peuvent être perçus comme des « usines à gaz ». Il faut se mettre à la place des communes avec les moyens dont elles disposent. Bien qu'il salue l'aide du SDE, il reconnaît qu'il est quand même compliqué de réouvrir les dossiers et de se replonger dedans.

M. le Président ajoute être conscient de la complexité des démarches, ce qui explique comme évoqué précédemment le flux des informations transmises. Il insiste sur le fait qu'on n'a pas choisi ce mode de marché de l'énergie et il ne regrette pas qu'on ait pris à l'unanimité cette motion, même si c'est un coup d'épée dans l'eau, on a montré qu'on n'était pas d'accord, et là on en voit les conséquences dans la complexité rencontrée aujourd'hui, il partage donc le sentiment de M. Compagnat.

Avant de donner la parole à Madame Angelino, Mme la Directrice précise que tout un travail de préparation des marchés a été réalisé avec les communes, la liste des PDL a déjà effectivement été transmise, on est là dans une phase finale de vérification visant à déterminer si les communes souhaitent détacher ou attacher les PDL.

Mme Angelino prend ensuite la parole, après avoir salué les membres de l'assemblée, elle vient compléter les propos du Président, du Vice-Président et de la Directrice. Donc dans le cadre du groupement, les communes ont été informées l'année dernière et associées au montage du marché en indiquant les points de livraison. Généralement, les factures ont permis de faire le listing des points de livraison. Dans le cadre des plateformes, ce qui a été déclaré a déjà été incrémenté, il suffit de procéder à une vérification, d'enlever les points de livraison qui ont disparu depuis l'année dernière et de renseigner ceux qui ont été rajoutés entre-temps. Mme Angelino rappelle aux membres de ne pas hésiter à contacter son service pour toute interrogation, elle insiste quant à la vigilance des échéances des dates de fin de plateforme puisqu'après c'est plus complexe dans le cheminement. Elle indique que l'usage de la plateforme est tout de même assez intuitif, des tutos vraiment succincts ont été envoyés et permettent d'être efficace et fluide dans la saisie. A titre d'exemple, elle signale que sur le syndicat, on a un peu plus de 100 points de livraison.

Par rapport à la question que posait Monsieur Compagnat et sans vouloir se substituer à la réponse que pourrait apporter Monsieur Henry, M. le Président demande à Mme Angelino si par rapport au recensement des PDL déjà recensés, une vérification pourrait être assurée à supposer qu'Enedis puisse donner ces informations.

Mme Angelino répond qu'au niveau des possibilités qu'ont les membres de retrouver l'ensemble de leurs points de livraison, les factures peuvent permettre effectivement de vérifier et de faire un comparatif avec ce qui est saisi sur la plateforme, et de constater s'il manque des points de livraison. C'est un premier point. Ensuite sur la plateforme, l'espace client du fournisseur actuel, liste les points de livraison qui sont facturés, cela permet donc de faire une vérification des points de livraison soit à rajouter, soit à modifier. M. le Président demande si ces vérifications permettent de s'assurer que tous les points de livraison ont bien été identifiés.

Mme Angelino rappelle que dans le cadre de la convention constitutive du groupement, c'est le membre qui exécute le contrat, et à ce titre il doit s'assurer que son périmètre est complet. On a répertorié l'ensemble des points de livraison qui ont été déclarés, il suffit de vérifier que ces points soient bien là et de les supprimer ou pas, et par ce biais-là peut-être M. Henry nous dira si en complément il peut y avoir sur l'espace client Enedis l'ensemble des points de livraison rattachés, ce qui peut permettre de faire une comparaison avec ce qui est déjà incrémenté.

M. Henry prend ensuite la parole, il salue les membres de l'assemblée. Il précise qu'Enedis peut tout à fait aider à faire une contre-vérification ou fournir des listes. Du fait du rattachement dans le portail collectivité, dans l'espace mesure et services, il est permis de suivre tout le détail de ce qui se passe sur les PDL. Il peut y avoir parfois quelques mauvais rattachements qui sont corrigés avec les communes, il ne faut donc pas hésiter à contacter les services d'Enedis. Cette liste peut être comparée avec celle qui est travaillée avec le fournisseur, les factures et le travail réalisé avec le SDE. Il répète qu'Enedis peut aussi rajouter une vérification et fournir la liste des PDL à disposition, en expliquant où l'exporter dans le portail.

Le représentant de la commune de Genebrières sollicite la parole. Il indique avoir répondu à l'ouverture de la plateforme, cependant il s'est rendu compte que sur le lot supérieur à 36 kilos, il a fait une demande de bascule inférieure à 36 kilos, passant ainsi du tarif jaune au tarif bleu, compte tenu des dates il demande donc à quel lot il doit répondre.

Mme Angelino souligne qu'il s'agit là d'une demande purement spécifique, on ne sait pas à quelle date finalement la modification du branchement va se faire. Elle indique que le SDE va donc se rapprocher du fournisseur attributaire pour savoir comment traiter cette spécificité.

M. Lamoury de la commune de Pompignan, demande ce qu'il en est de la réunion webinaire sur le lot 3 qui n'est pas renseignée. Pour ce lot, Mme Angelino répond que les services sont en attente de dates qui doivent être effectivement communiquées. Elle ne dispose pour l'instant pas de l'information à ce jour, en tant que membre pilote, on attend les informations du coordonnateur.

En complément d'information pour la recherche des PDL, M. Lamoury indique que depuis 3 ans, il disposait d'un contrat avec EDF branche commerce. Quand on se rend sur leur portail, on a accès à tous sites avec tous les PDL de la commune, on dispose de tous les éléments avec un historique du PDL, la souscription, le type de contrat, la consommation...

M. le Président donne ensuite la parole à M. Pezous, Président de l'Association des Maires.

Après avoir salué les membres, M. Pezous indique que le plus compliqué semble être les PDL inférieurs à 36 kilos or si certains étaient oubliés, est-ce que les communes auraient le droit de resouscrire un tarif régulé ? Mme Angelino répond que tous les points de livraison qui ont été inscrits au titre du marché sont rattachés et doivent l'être dans ce cadre-là, dès l'instant où vous êtes membre du groupement de commande. C'est donc le groupement de commandes qui satisfait effectivement au besoin via les marchés qui ont été souscrits. M. Pezous demande alors si un point de livraison est oublié, par exemple dans le cadre du lot, à partir du 15 décembre, on peut toujours le rajouter sur la plateforme ?

Mme Angelino : dans le cadre du groupement, oui.

Mme la Directrice insiste sur le fait que ce problème de flexibilité ne peut pas être dépassé. On aura la même difficulté pour le Tarn, il va falloir que l'on reste raisonnable et que l'évaluation soit rigoureuse.

Mme Angelino rappelle que l'évaluation a déjà été faite l'an passé avec les éléments déclarés. Dans le cadre du groupement, il y a quand même une flexibilité, elle attire vraiment l'attention des membres lorsqu'il y a vraiment un besoin de souscrire le point de livraison avec la puissance réelle.

M. Baylac de la commune de Verfeil sur Seye s'étonne du point initial de ce problème, c'est à dire que le taux de flexibilité initial dans le marché n'ait pas prévu plus que 5% si on ne s'attend pas à ce que l'accroissement de la consommation se fasse. Mais il est évident qu'entre les négociations primaires et la réalisation de ce marché, le taux de 5% allait être dépassé.

Sous réserve de l'intervention des collaborateurs, M. le Président indique qu'il partage le point de vue de M. Baylac. Il estime que l'on est dans un système avec un marché de l'énergie, c'est à dire ceux qui s'engagent pour nous alimenter sur une durée de 3 ans vont certainement devoir assumer cette responsabilité. Certaines fournitures pourront être sur le marché de l'énergie, donc finalement la garantie apportée risque d'être, peut-être pas mise à mal, mais en tout cas perturbée par le fait qu'il y ait un taux de 15% de plus à fournir. C'est là, la conséquence du marché d'énergie contre laquelle il se positionne. La parole est ensuite donnée à M. Creux d'EDF. Après avoir salué les membres de l'assemblée, il souhaite apporter une précision quant à la flexibilité des contrats. Nous sommes dans le cadre d'un marché public, c'est donc la commande publique qui décrit les conditions du marché, qui définit le volume puisque chaque fournisseur a besoin d'acheter les volumes correspondant au marché. Il définit donc le volume initial et la flexibilité dont va avoir besoin le commanditaire sur la durée du marché. Cela est défini au départ. Le marché notamment en cours et pour lequel EDF est toujours le fournisseur jusqu'à la fin de l'année, il y avait 5%, ce qui a été défini par votre AMO dans le cahier des charges. Il précise avoir signalé en juin qu'on avait dépassé les 5% et qu'il fallait prendre des dispositions. Deux propositions ont été faites, comme l'a rappelé Mme la Directrice, soit prendre un marché régulé aujourd'hui, ou un contrat à part hors marché, ou bien ce qui a été acté à savoir un avenant au 1er août de 3,3% pour venir compenser le volume nécessaire jusqu'à la fin de l'année afin d'être conforme au marché. Il insiste sur le besoin effectif de la bonne définition de la puissance, il estime que ce critère est très important pour le marché en cours et ceux à venir. Dans le cadre d'une demande, pour une école primaire par exemple, lorsqu'il voit passer une demande de 250 Kilos, il faut savoir qu'aujourd'hui c'est 30-40 Kilos peut-être mais pas 250KVA, or le volume est calculé en fonction de la puissance demandée fois un nombre d'heures moyen d'utilisation d'une école qui est autour de 2000-3000 heures. Cela implique que lorsqu'on surestime des besoins de consommation, il y a ensuite un écart avec le marché actuel.

Cette précision lui semblait importante sur le sujet de la flexibilité. Par ailleurs, par rapport à ce qui a été dit précédemment, M. Creux ajoute qu'un gros travail a été effectué, puisque EDF est fournisseur aujourd'hui sur la totalité du marché, sur tous les lots indiqués à l'écran, des échanges réguliers ont été faits avec le SDE 82, on a communiqué tout le périmètre puisqu'aujourd'hui on a tous les PDL des collectivités qui sont dans le marché. Ce travail a donc été fait, les informations ont été remontées au SDET dans le cadre du nouveau marché. Normalement, effectivement, tous les PDL ont été intégrés, ce qui comme cela a été dit, peut se vérifier dans l'application dans l'espace client EDF qui recense tous les éléments, la puissance, le point de livraison ...

Mme Angelino souhaite apporter une précision par rapport à cette flexibilité qui a été faite en 2023 au moment où le marché pour 2025 a été souscrit, nous étions alors dans une phase où on était vraiment pleinement en crise au niveau du marché de l'électricité, il vous avait été proposé de partir sur la période du 1er janvier au 31/12/2025. Effectivement donc, dans le cadre de cette flexibilité, au regard de la volumétrie de notre groupement, conformément à ce qui nous avait été spécifié par notre AMO notamment, les fournisseurs ne répondaient que peu s'il y avait une flexibilité qui était au-delà de cette somme des 5%, au regard du poids de notre groupement. Nous étions dans une période bien spécifique. Aujourd'hui, la flexibilité dans le cadre du nouveau marché est un petit peu plus importante, mais la problématique reste la même, c'est à dire qu'on est tributaire des règles de la commande publique auxquelles on ne peut déroger. Ces règles sont les mêmes pour tout le monde, elle rappelle que le SDE en tant que coordonnateur recueille les besoins communiqués, le coordonnateur monte les marchés sur cette base, signe et réalise toutes les démarches dévolues en tant que commune ou acheteur public. C'est le fondement du groupement, de mutualiser et d'éviter aux communes de faire toutes ces démarches pour souscrire des marchés dans le cadre de l'électricité ou du gaz.

M. Frank Verbrugge de la commune de Saint-Clair sollicite la parole. Il indique que lors de la création du groupement d'achat, on avait demandé aux communes si elles voulaient adhérer. Il y avait la possibilité d'adhérer sans communiquer les points de livraison dans un premier temps, et de les intégrer plus tard. Dans la mesure où est désormais en phase d'adhésion, on a dû transmettre à un moment donné les points de livraison pour une évaluation de la consommation ou tout au moins de la demande en puissance. Sa commune n'a pas souhaité transmettre pour l'instant.

Mme Angelino souligne qu'il y a effectivement des communes qui ont souhaité adhérer au groupement de commandes coordonnée par le SDET mais qui n'ont pas souhaité confier les points de livraison dans le cadre du nouveau marché. Cela implique que la commune est membre mais n'a pas souhaité rattacher ses points de livraison, poursuivant donc cette exécution dans le cas de tarifs réglementés de vente. A ce titre, les PDL n'ont pas été associés. C'est à dire que si demain un nouveau marché était monté pour d'autres besoins, on solliciterait cette commune.

Compte tenu de ces différents échanges, M. le Président souligne combien il était sinon indispensable, du moins très pertinent de constituer ce groupement d'achat. Or, la complexité liée à l'accompagnement des communes et la communication de toutes les informations utiles, nécessite un flux important de courriers, mails et communication en AG.

M. Penet de GRF souligne l'importance du groupement d'achat du Tarn qui permet d'avoir accès à des tarifs de l'énergie très compétitifs. Mais pour sécuriser ces dépenses énergétiques, il soulève un point important qui est le suivi des consommations. Quand on opère une bascule, quand on change de fournisseur, dans les outils de ce nouveau fournisseur, il n'y a pas forcément une récupération automatique des historiques de consommation qui sont importants justement pour le suivi de ces consommations sur les portails du distributeur gaz, mais c'est la même chose côté Enedis, il y a une continuité de ces historiques de consommation. M. Penet invite donc les communes qui ont le gaz, et pour l'électricité Enedis, à créer leur espace et à rattacher leurs PDL sur le portail du distributeur, car cela garantit d'avoir accès à un historique de consommation, même en cas de changement de contrat et de changement de fournisseur.

M. Henry d'Enedis souligne un autre aspect à ne pas occulter au moment de la bascule. Il précise qu'Enedis est indépendant et travaille de la même manière avec tous les fournisseurs d'électricité, néanmoins, depuis maintenant quelques années, avec le marché qui était en place avec EDF, on avait une structure et des contacts pour établir du lien. Dans les prochains marchés, lors de demandes de branchement provisoire ou de mise en service un petit peu à la dernière minute car parfois on peut avoir des urgences, on n'a pour l'instant pas le recul de savoir si Engie et Total Energie auront des structures dédiées, comme c'est aujourd'hui le cas avec EDF, pour qu'on puisse communiquer avec eux en direct et faciliter l'avancée des dossiers. Cela nécessitera une certaine vigilance de toutes les parties. Au moment du lancement des nouveaux marchés, il faudra bien travailler sur la fluidité et se préparer à ce que ça puisse être différent.

M. Creux d'EDF ajoute qu'il est aussi possible sur l'espace client EDF de chercher l'historique des 3 dernières années sur le volume de consommation mais aussi sur le volet facturation. Cela peut permettre de faire des comparatifs à la fin ou pendant le marché en cours. M. Delachoux sollicite la parole, il rejoint M. Henry sur la réflexion de ce partenariat avec EDF. Nous sommes très certainement les premiers à regretter que vous ne soyez pas présents sur le marché des moins de 36KVA. Cela n'est bien entendu pas de notre fait, mais il est vrai que vous êtes un fournisseur historique, nous sommes habitués à travailler avec vous et on ne peut que regretter cette situation. Mme Angelino précise que tout a été régi conformément aux dispositions de la commande publique et à certains critères, et cet allotissement en est le résultat. Il y a EDF en tarif réglementé de vente, donc à ce à ce titre pour lequel nous sommes concessionnaires, dans le cadre d'un contrat tripartite, et après il y a EDF en contrat gré à gré comme tous les autres fournisseurs. Elle souligne l'importance de ne pas faire d'amalgame entre EDF en tarif réglementé et EDF en contrat à gré à gré. Actuellement, dans le cadre du groupement, nous sommes avec EDF en contrat gré à gré jusqu'au 31/12/2025.

M. Creux apporte également une précision, on parle beaucoup du prix par rapport au nouveau marché, mais nous sommes en commande publique, cela relève d'une grille de notation, il n'y a donc pas que le prix qui explique qu'EDF ne soit pas retenu, ce qu'il regrette évidemment.

Un membre de l'assemblée souligne un certain retard de sa commune quant aux demandes d'ouverture de compteurs, le fait qu'Enedis et EDF travaillent bien ensemble, ça nous facilitait bien la vie donc il y aura peut-être une réflexion à savoir si on laisse les compteurs ouverts ou pas ouverts, notamment sur les Linky. Cela peut poser problème pour la suite.

M. le Président remercie les membres de l'assemblée pour toutes ces questions. Il souligne la pertinence des sujets abordés.

Mise en conformité des réseaux BT-EP

On passe ensuite au sujet suivant qui concerne la mise en conformité des réseaux BT-EP. C'est la conséquence d'un texte qui date déjà de 2012 et qui concerne le neutre commun au réseau de distribution publique et au réseau d'éclairage public. M. le Président donne la parole à Mme la Directrice. Elle indique que les normes NF C14-100 et C17-200 imposent la séparation des réseaux d'éclairage public et de distribution BT. Les difficultés que peuvent poser des neutres communs relèvent de grosses problématiques. La première problématique, quand on ne dispose pas de neutres séparés, est liée à la sécurité des personnes car des neutres communs peuvent engendrer des fuites de courant, des défauts d'isolement, un potentiel de masse dangereux, des risques d'électrocution et si plusieurs circuits partagent un neutre, soit mal dimensionné ou mal isolé, un défaut sur un circuit peut propager un potentiel dangereux. Les exigences réglementaires en cours permettent et préconisent que chaque circuit ait une protection différentielle adaptée, ce qui limite le danger en cas de défaut.

Il est donc primordial de travailler sur cette séparation des neutres. Une autre problématique, liée à des neutres communs, concerne un problème de compatibilité, d'interférence, de perturbation sur un réseau EP type lampe, ballast (...) des neutres communs peuvent générer des harmoniques, des surtensions, des déséquilibres qui remontent via le neutre et si les neutres ne sont pas partagés avec d'autres usages, s'ils sont communs avec d'autres usages sensibles type équipements médicaux, Télécom, signalisation (...), cela peut causer des perturbations, des déclenchements indésirables et la séparation réduit ces risques. Ça permet également de maîtriser la qualité de l'énergie, de stabiliser la tension. Il y a également une problématique de fiabilité, de continuité de service : surcharge, coupure de neutre, problème sur circuit, qui peuvent impacter plusieurs usages.

C'est effectivement un souci de conformité parce qu'en cas d'accident, d'incident de défaut, ne pas être conforme aux normes peut entraîner la responsabilité des élus, la responsabilité des entreprises qui interviennent sur les chantiers et lorsque vous avez transféré la compétence, la responsabilité du syndicat. Par conséquent, il est donc primordial de travailler à cette séparation des neutres. Tous les départements un petit peu ruraux en France sont concernés par de grands taux de présence et de constatation sur des neutres non séparés. Si principalement auparavant il y avait une logique économique à prendre des neutres communs, il s'agit là vraiment de pouvoir avancer et de pouvoir séparer ces neutres à l'occasion de travaux qui seront réalisés. En retour d'expérience, séparer des neutres, implique un coût supplémentaire, c'est un peu la difficulté et ce qui motive ce sujet aujourd'hui. Il faut que vous soyez averti du fait qu'on sera vigilant dorénavant à séparer les neutres de manière systématique. Il s'agit parfois de poser 1 ou 2 différentiels, on est alors sur des coûts supplémentaires d'1,5% du montant du chantier, ça reste tout à fait supportable. Mais il s'agit parfois de tirer des neutres sur de grands linéaires nécessitant de nouveaux neutres, de nouveaux câbles pouvant impliquer 25% en plus du coût total du chantier. Mme la Directrice précise que les communes seront systématiquement consultées. Concernant les communes qui ont transféré la compétence, des diagnostics sur les infrastructures éclairage public ont été réalisés, ces diagnostics pointent souvent les problématiques de neutres non séparés. Or, sur les nouveaux marchés, les diagnostics sur ces infrastructures éclairage public sont encore plus pointus sur cet aspect. Il sera donc proposé aux communes de mutualiser les travaux avec d'autres projets de rénovation, EP ou d'enfouissement des réseaux, pour limiter les coûts. Le syndicat va également travailler sur un planning de travaux pluriannuels afin qu'au fil des années le département puisse être en conformité avec les normes actuelles.

Comme vient de le préciser Mme la Directrice, M. le Président ajoute que des solutions seront trouvées pour rattraper tous les réseaux concernés. Il rappelle que les participations du syndicat pour les travaux de rénovation d'éclairage public, les communes rurales bénéficient de 40% du montant hors taxes des travaux et les communes urbaines de 13%, donc ces mesures seront intégrées, étant entendu aussi que quand on travaille sur les réseaux d'éclairage public, pour le remplacement de luminaires énergivores ou des boules, bien qu'il n'en reste plus beaucoup, pour un remplacement par des LED la participation est de 300 € de plus par point lumineux. A travers la mise en place de ces mises en conformité des neutres communs, on essaie d'amortir les subventions pouvant accompagner les travaux, pour de l'éclairage public, si c'est uniquement sur de la BT, cela sera bien évidemment intégré dans les travaux BT. C'est là une thématique qui concerne beaucoup de syndicats.

M. Martinet de la commune d'Escazeaux sollicite la parole. Il indique que sa commune est en train de transmettre la compétence, autant en entretien qu'en investissement, le diagnostic a été réalisé et le compte-rendu réceptionné, comme beaucoup de commune il rencontre ce problème de neutres qui n'a pourtant pas été remonté lors du diagnostic. Il le déplore d'autant que la commune avait commencé à

établir des coûts, mais en rentrant un peu plus dans le sujet du passage aux LED, il y a eu cette problématique. Compte tenu du coût, il est dommage que cela ne soit pas relevé dans le diagnostic. Mme la Directrice indique qu'effectivement, dans le précédent marché, le cahier des charges n'insistait pas sur ce point, c'est la raison pour laquelle celui-ci a été revu pour les diagnostics à venir, dorénavant, cela ne se produira plus car ce sera une problématique majeure et prioritaire. Certaines communes ont effectivement eu la question des neutres communs beaucoup détaillée dans la présentation du diagnostic. Elle propose au délégué de vérifier ce qu'il en est sur la commune d'Escazeaux.

M. Torner de la commune de Corbarieu s'exprime ensuite, d'après le schéma projeté à l'écran c'est un appui commun, il indique qu'actuellement tout l'éclairage public de sa commune, en souterrain, est séparé avec des luminaires et le reste en basse tension, ce n'est pas concerné ? Mme la Directrice répond par la négative, nous avons aussi des réseaux qui sont déjà séparés. M. Torner souhaitait éclaircir ce point car sur le schéma, on voit bien que c'est un appui commun. Mme la Directrice précise que la projection relève d'une illustration des normes actuelles. C'est le diagnostic qui permet effectivement d'identifier ces difficultés et on a heureusement des segments tout à fait conformes à la réglementation. Mais il semblerait que sur le département, le pourcentage de segments avec des neutres communs à séparer soit très important. Bien que les diagnostics ne relevaient pas systématiquement encore la problématique, on estime être au-delà de 50 à 80% de réseaux parfois non conformes. M. Torner souhaitait que ce soit clair pour tout le monde car cela entraînerait des difficultés pour repasser 2 câbles sur des conduites qui font du 100 ou 120 par exemple.

♦ Consultation politique Bornes IRVE

L'information suivante est abordée, il s'agit de la politique des bornes IRVE. M. le Président rappelle qu'une motion a été prise sur la mobilité électrique, comme cela a été évoqué précédemment il indique à M. le Sénateur que les attentes européennes sur 2035 ne pourront pas forcément être tenues. Il précise que 93 communes sur 195 ont transféré la compétence au SDE, avec 103 bornes installées. Il souligne que le transfert de compétences entraîne le transfert automatique de l'ensemble des droits et obligations liés à l'exercice à compétences, conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les premiers déploiements datent de 2016 avec une prédominance de la puissance AC22KW en comparaison de la moyenne du secteur privé qui a des puissances bien sûr toujours supérieures. Les installations ont eu lieu au début du développement des infrastructures, l'objectif était d'assurer un maillage minimum. Les installations ont principalement été réalisées sur la voirie ou en parking avec une sous-représentation des types de sites autoroutes puisque là c'était surtout l'apanage des prix du privé, où les déploiements se multiplient via les initiatives privées. Cela s'explique bien sûr par le fait que ce sont les communes qui détiennent le foncier de voirie. Pour le syndicat, il y a un enjeu de qualité et de fiabilité de services, puisque les bornes datent de 10 ans et on pressent une forme d'obsolescence sur le sujet. De plus en plus de territoires ont déjà fait le choix de ne plus investir en propre et de laisser l'initiative privée s'installer pour couvrir les besoins actuels et les besoins futurs. Toutefois, notre département comprend beaucoup de territoires ruraux pour lesquels il ne semble pas envisageable à court ou moyen terme d'atteindre un équilibre économique. Par conséquent, le degré d'attractivité de ces territoires pour les opérateurs privés est limité, d'autant qu'il semble que l'engouement pour l'acquisition de véhicules électriques se réduit actuellement. Au-delà de la motion d'alerte que l'on avait prise en décembre 2023 relative à ce domaine-là, on a donc un questionnement sur la fin ou sur l'évolution des aides de l'État entre le Facé et l'ADEME en matière de bornes IRVE, on peut supposer que l'État est de moins en moins généreux de ce côté-là, on le voit par exemple avec les fonds verts. Si on fait le bilan que le SDE a dressé en la matière sur les 10 dernières années, les chiffres sont projetés. Mme la Directrice explique que l'on a détaillé le bilan financement des charges d'exploitation sur 10 ans, nous avons isolé du bilan financement concernant les investissements sur 10 ans. Concernant les charges d'exploitation, le coût global sur 10 ans s'élève à 1 802 320 €. Les communes ont supporté 10% du financement, soit 183 000 €. Les recharges ont rapporté en recettes 462 319 € sur 10 ans, et il est resté à la charge du syndicat en matière d'exploitation la somme de 1 157 001 €. Le syndicat a donc supporté 64% du financement des charges d'exploitation des bornes IRVE, ce qui n'est pas négligeable. Sur les investissements, le coût global s'élève à 1 567 513 €. Le Facé et l'ADEME ont apporté 47% du financement, mais les interrogations portent effectivement sur ces aides puisqu'il semblerait qu'elles se réduisent progressivement. Les communes ont supporté 9%, soit un total de 136 000 €, et la FCTVA représente 251 000 €. Le SDE a donc porté 437 272 €, soit 28% du financement en matière d'investissement. Si on regarde la somme du déficit total concernant cette

politique borne IRVE, on s'aperçoit que nous sommes à 1 600 000 € environ sur 10 ans, soit 160 000 € par an. Et quand on regarde un petit peu en détail le coût total dépensé en matière de politique borne IRVE, que ce soit en exploitation ou en investissement, on est à 3,4 M € en tout, les recettes sur 10 ans que nous avons perçu alors que le tarif a été revu puisqu'auparavant on était à un forfait de 40 € / an, ce qui crée des déficits importants, lorsque les tarifs ont été revus, les recettes ont effectivement suivi, même si il y a eu un petit déficit de fréquentation, nous avons une rentrée financière de 462 000 € pour 3,4 M € de coût total dépensé, ce qui laisse entendre que seulement 13% du coût finalement a été couvert par des recettes liées aux recharges et que le reste, donc la grande majorité, a été financé par de l'argent public.

M. Delachoux sollicite la parole, il considère qu'en son temps le SDE avait pris une décision que l'on pourrait qualifier de vertueuse, à savoir de déclencher ce mouvement d'installation de bornes électriques dans nos collectivités. Au regard des résultats qui viennent d'être énoncés, on peut s'interroger sur la pertinence que le syndicat continue à gérer une des structures qui sont maintenant vouées à la concurrence. On sait que les grandes surfaces, les magasins qui s'installent en périphérie des grandes villes se servent des bornes de recharge comme produits d'appel. Ce qui veut dire que l'on va être de plus en plus concurrencé, sachant aussi que les propriétaires de véhicules électriques ont la possibilité de disposer de recharges à domicile. Au regard donc de ces finances, il estime qu'il va falloir à l'avenir s'interroger très sérieusement sur les conséquences de la gestion de ce réseau.

M. le Président approuve, il souligne que c'est le sens de cette information. On ne va pas prendre de décision aujourd'hui, mais on souhaitait préparer une décision prochaine, et de voir quelle sera l'évolution de l'exercice de cette compétence. On a effectivement des évolutions de tarifs sur les bornes IRVE. En fonction de l'évolution de la puissance des bornes, on constate que l'on passe de 14 000 € à 52 000 €, sans parler des bornes ultra-rapides jusqu'à 350 KW pour lesquelles on passe de 50 000 € à 100 000 €. Compte tenu des investissements initiaux sur des bornes à 14 000 €, on imagine bien qu'une migration pour des bornes de puissances supérieures ne serait pas tenable. M. le Président rappelle qu'au départ, quand il a été convenu que les syndicats exercent cette compétence, il y a eu une aide de l'ADEME à hauteur de 50%, mais c'est désormais terminé. Les dépenses d'exploitation qui ont été signalées relèvent de ressources qu'on a par ailleurs, c'est à dire la taxe sur l'électricité ou les redevances qui finalement historiquement sont prévues pour les compétences de base que nous avons, à savoir le réseau de distribution publique d'électricité avec bien évidemment quelques ressources accordées sur la transition énergétique, mais sur ces taux-là, les chiffrages sont beaucoup trop importants. Il précise que d'un coût de raccordement qui était de 2000 € HT sur les petites puissances, on passe désormais à 10 000 € HT sur les bornes ultra-rapides, or il faut tenir compte du prix de la borne mais également du prix du raccordement. Il ajoute que lors des comités consultatifs locaux, les services avaient fait une analyse statistique des fréquences d'utilisation, on avait une minorité de bornes bien placées en zone urbaine utilisées plusieurs fois par jour, mais la majorité des bornes ne sont utilisées que quelques fois par semaine voire quelques fois par mois. Sur certains sites, des investissements ont donc été réalisés mais ne sont pas nécessairement justifiés. Si la notion de mobilité électrique était initialement vertueuse force est de constater que ça ne se multiplie pas à la même vitesse que le pensaient les services de l'État ou les services européens. Quoi qu'il en soit, les syndicats en ont payé les conséquences. Les causes, peuvent être l'emplacement, le tarif, la lenteur de charge, les pannes liées à l'obsolescence des installations de première génération, puisque comme on le disait les premières ont 10 ans et qu'il y a une forme d'obsolescence qui va être de plus en plus généralisée. Concernant l'emplacement, il était question de le déterminer par rapport à la demande du maire, mais aussi en tenant compte des frais de raccordement. Nous reverrons donc prochainement cette politique en tenant compte de tous les paramètres, même si la motion adressée à l'Etat dans laquelle on consentait à être les chefs d'orchestre de la mobilité électrique, nécessitait des ressources, motion pour laquelle la réponse ne portait pas strictement à la demande de financement sur le sujet. M. le Président indique que ce sujet sera retravaillé avec les membres du Bureau pour faire des propositions à la faveur de l'assemblée générale de décembre. Il demande s'il y a des réactions sur le sujet.

Madame le Maire de la commune de Piquecos souligne avoir bien compris que ces bornes ne sont pas rentables, elle demande ce qu'il en est alors des nouveaux projets ou des projets en cours. Sa commune a fait le choix de l'installation de bornes IRVE à charge rapide et à charge ordinaire. Vu que le syndicat a la compétence, elle demande s'il va accompagner la commune ou si elle doit directement passer par un prestataire extérieur. M. le Président lui répond que lors du prochain comité syndical, on décidera d'une certaine politique différente de celle convenue jusque-là car comme l'indique les chiffres, la situation n'est pas tenable.

Il estime que la démarche de la commune est très louable car elle répond certainement à des demandes mais ce ne sera pas sur les conditions qui étaient établies. Aussi, il invite Mme le Maire à attendre une réponse en fonction de la politique qui sera adoptée. Mme le Maire précise que le projet sera terminé d'ici 1 à 2 mois. M. le Président lui répond que ce sont alors les conditions actuelles qui vont alors s'appliquer.

M. Belrepaire de la commune de Molières sollicite la parole. Compte tenu du bilan financier des bornes IRVE, il demande si une première étude aurait déjà été réalisée et si un repreneur privé pourrait être candidat et finalement arriver à de meilleurs résultats. M. le Président lui fait part de sa connaissance de certains syndicats qui ont fait des DSP (Délégations de Service Public), c'est à dire qui ont sollicité des repreneurs privés. Ces derniers se sont intéressés aux bornes positionnées sur les secteurs les plus rentables, soit sur les zones les plus touristiques. Il semblerait qu'il ait également été demandé aux structures une participation financière en plus de l'exploitation, il faut comprendre que le privé ne veut pas s'embarrasser à faire des déficits. Dans toutes les DSP qui sont faites, le délégataire va faire une étude préalable pour déterminer la rentabilité.

II - DELIBERATIONS

Test des boitiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boitier électronique pour le vote des délibérations. Tous les boitiers fonctionnent. Le quorum est atteint.

♦ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 a été adressé aux délégués avec la convocation, accompagné du compte-rendu des décisions du Bureau syndical pour information. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du 24 juin 2025 à l'unanimité.

M. le Président précise qu'à l'appui de l'enregistrement de la séance, un compte-rendu détaillé est rédigé et envoyé à la Préfecture.

♦ Révision de la politique d'adhésion des collectivités à la mission CEP

Vient ensuite le sujet de la révision de la politique d'adhésion des collectivités à la mission Conseil en Energie Partagée (CEP). Sur ce point-là, M. le Président précise que le syndicat avait bénéficié d'une aide financière de l'ADEME à hauteur de 148 407 € pour la mise en place du CEP qui relève du service Transition Energétique. Cette aide avait permis de financer 2 postes de conseillers pour la période contractuelle du 24 février 2021 au 30 novembre 2024, ceci pour accompagner communes et EPCI dans la mise en œuvre d'actions de maîtrise et de réduction de leurs consommations d'énergie. Cela a eu des effets puisque l'on avait un chiffre relativement élevé pour la réalisation de travaux ayant permis aux communes d'améliorer les conditions de leurs bâtiments. Le financement de l'ADEME n'est pas reconduit mais il est remplacé par une aide du dispositif ACTEE CHÈNE 5 qui est portée par la Fédération. Il s'agit là de crédits d'État mais relayés par la Fédération. Il convient donc désormais d'actualiser cette politique d'adhésion des collectivités définie par les délibérations qui sont citées du 17/02/21 et du 16/12/21. Conformément aux nouvelles modalités administratives, M. le Président propose aux membres de reconduire les mêmes conditions, à savoir la durée de la convention d'adhésion : 3 ans. Pour les communes qui ne perçoivent pas la taxe, c'est à dire toutes les communes rurales, on était sur la gratuité du service. Pour les communes de moins de 10 000 habitants mais qui percevaient la taxe, il y avait une adhésion mais qui était financée à 100% par la commune, à hauteur de 1 € par habitant par an. Il demande donc aux membres de s'exprimer sur cette proposition de reconduire ce système afin que les communes ou EPCI puissent continuer à en bénéficier selon les conditions énoncées.

En l'absence de réactions, il propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité les nouvelles modalités d'adhésion des collectivités à la mission CEP et le modèle de convention.

♦ Création d'emploi filière administrative

Le point suivant concerne la création d'emplois.

Tout d'abord, dans le cadre du développement des missions du service support en charge notamment des finances et de la gestion des ressources humaines. M. le Président propose de créer, à compter du 1er octobre 2025, un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, sur le grade de rédacteur principal de première classe et qui répond à l'emploi de coordonnateur budgétaire et comptable. Consécutivement aux entretiens, une personne correspondrait tout à fait à ce poste, il conviendrait donc créer cet emploi-là. Cette délibération permettrait aussi au Président de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans en vertu des dispositions du Code Général, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifieraient. Le niveau de recrutement sur ce poste est de bac +2, et la rémunération sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire. C'est le calcul classique appliqué dans les collectivités en fonction du grade, l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au SDE.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la création d'un emploi pour la filière administrative.

♦ Création d'emploi filière technique

M. le Président rappelle ensuite aux membres le projet de PCRS qui a beaucoup été évoqué et pour lequel on a déjà tenu plusieurs réunions ayant mobilisé une assez grosse représentation. Il précise qu'il aurait souhaité davantage de représentation des syndicats d'eau, ainsi qu'une participation du Département, malheureusement M. Belloc n'a pu venir.

M. Pezous demande si les ASA (Association Syndicale Autorisée d'Irrigation) ont été contactées car on rencontre souvent de gros problèmes avec la position de leurs réseaux, ce qui peut paralyser pas mal de permis de construire, entre autres. Certains secteurs sont fortement impactés.

M. le Président remercie M. Pezous de cette suggestion, cette proposition sera effectivement étudiée. Il s'agirait donc de créer à compter du 1er octobre un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A, sur le grade d'ingénieur principal et qui répondrait à l'emploi de chef de projet PCRS, ce poste nécessitant une certaine compétence. M. le Président rappelle que, faute d'autres candidats, le SDE a dû prendre la compétence liée au PCRS, il faut donc se doter de collaborateurs compétents du fait du challenge à relever. Il est donc question de recourir à ce recrutement, et de l'autoriser à recourir éventuellement à un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, en vertu des dispositions du Code Général également.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la création d'un emploi pour la filière technique.

Avant de passer au point suivant, puisque l'on est sur le sujet du personnel, M. le Président indique que l'ordre du jour ne comportait pas de délibération concernant la SEM Soelia, il souhaite cependant présenter aux membres un nouveau collaborateur de la SEM. Il s'agit de M. Alexis Dejean qu'il invite à venir se présenter. M. Dejean salue les membres de l'assemblée, et remercie le Président de l'avoir convié à cette assemblée syndicale qui lui donne l'occasion de se présenter. Agé de 36 ans, M. Dejean est chef de projet chez Soelia. Il dispose d'une formation initiale d'ingénieur génie civil, suite à cette formation il a eu l'opportunité de rejoindre le groupe Vinci au sein duquel pendant 10 ans il a occupé des responsabilités de maître d'ouvrage, de chef de projet, de responsable d'appel d'offre et en dernier lieu d'exploitant, ce qui lui a offert l'occasion de découvrir le département du Tarn-et-Garonne où il était responsable des autoroutes. Après 10 ans dans le monde des autoroutes, il a décidé d'engager un virage vers la gestion de projet d'énergie renouvelable et plus largement de développement durable, il a alors fondé son entreprise avec la création d'un bureau d'étude à Montauban.

Pendant 2 ans, il a accompagné des collectivités et des industriels dans leur stratégie énergétique, dans le développement de projets d'énergie renouvelable et de réalisation de bilan carbone, entre autres. Puis, au terme de 2 ans, il a eu l'occasion de rejoindre l'équipe de Soelia dont il remercie le directeur et le président pour leur confiance. Depuis maintenant près de 7 mois, il occupe le poste de chef de projet, plus particulièrement la responsabilité des sujets de construction, que ce soit la consultation des entreprises soumise au Code des Marchés Publics ou les consultations de marchés privés. Il indique que ce poste aujourd'hui est pour lui un challenge intéressant. Il est ravi d'avoir rejoint une équipe dynamique, volontaire, ambitieuse. Il considère que Soelia, à l'initiative du syndicat, est un très bel outil dont s'est doté le territoire et un solide vecteur de valeur ajoutée pour les communes du Tarn-et-Garonne. M. Dejean ajoute qu'il sera ravi à l'occasion de travailler pour les communes, que ce soit sur des projets photovoltaïques, mais également de géothermie, de méthaniseurs agricoles ou encore de réseaux de chaleur.

M. le Président souhaite également présenter aux membres une recrue du syndicat en remplacement de Mme Marjorie Berthou, actuellement en congés maternité. Il s'agit de Mme Léa Soldi, qu'il invite à venir se présenter. Mme Léa Soldi salue les membres de l'assemblée, elle précise qu'elle a intégré le syndicat début juillet en remplacement de Mme Berthou. Elle est en charge des réclamations au sein du service Evaluation des Politiques Publiques. Elle précise qu'elle dispose d'une formation en droit.

♦ Élection : remplacement d'un membre du Bureau

M. le Président aborde le sujet suivant qui concerne l'élection d'un membre du Bureau consécutivement au départ de Mme Sophie Lavédrine, qui a dû démissionner en raison d'autres engagements professionnels. Elle était à la fois membre du Bureau et représentante du syndicat au sein des instances de gouvernance de la SPL Arec Occitanie. Il convient donc de procéder à son remplacement. M. le Président précise qu'il lui importe que le Bureau soit constitué du même nombre d'élus que prévu au départ. Il souhaite également que le syndicat soit représenté à l'Arec Occitanie, sachant que M. Jean-Jacques Ducos fait également partie du Conseil d'Administration en tant que représentant du PETR, ainsi que Mme Marie-Claude Berly, représentée aujourd'hui par M. Bouton pour le Grand Montauban. M. le Président fait donc appel à candidatures pour l'élection d'un membre du Bureau. Seul M. Pascal Lamoury, délégué de la commune de Pompignan se porte candidat. Le vote est donc ouvert.

S'agissant d'une élection, M. le Président précise que c'est un vote secret

Les membres du Comité syndical élisent à la majorité M. Lamoury au Bureau en qualité de membre du Bureau du syndicat.

♦ Élection : remplacement d'un représentant du SDE 82 au sein des instances de gouvernance de la société SPL AREC OCCITANIE

Après avoir félicité M. Lamoury pour son élection au Bureau, M. le Président passe au 2^{ème} vote concernant un représentant du SDE au sein de l'AREC Occitanie.

M. le Président fait un appel à candidatures Seul M. Pascal Lamoury se porte à nouveau candidat.

Le vote est donc ouvert.

Les membres du Comité syndical élisent à la majorité M. Lamoury, en qualité de membre délégué au sein de l'AREC Occitanie.

Financement du plan de relance 2021 IRVE

Le sujet suivant est abordé, il s'agit du financement du plan de relance 2021 IRVE. M. le Président indique que l'on est sur la fin de la politique précédente. Le Facé nous a accordé une aide de 180 000 € dans le cadre du plan de relance de l'État 2021 pour le déploiement de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le territoire des communes rurales. Cela correspond à un montant de 350 000 € HT de dépenses éligibles. Le déploiement de 11 bornes de 24 kW DC et de 3 bornes de 50 kW DC s'élevant à 329 000 € HT, il convient donc de modifier le plan de financement défini par la délibération du Comité syndical du 22 septembre 2022. Le plan de financement actualisé est établi de la manière suivante : le Facé 80% et le SDE 20%.

En l'absence de questions, M. le Président propose d'adopter cette proposition.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité le plan de financement définitif du plan de relance 2021 IRVE.

♦ Décision Modificative n° 2

Concernant le sujet de la décision budgétaire, M. le Président donne la parole à M. Ducos. M. Ducos salue les membres de l'assemblée. Il indique qu'il s'agit de la deuxième décision modificative du budget 2025, une première ayant été soumise au précédent Comité syndical. Cette DM n° 2 est pour une grande partie la traduction des 2 conventions qui ont été signées lors du dernier Conseil syndical avec l'IGN et Enedis sur le sujet du PCRS. M. Ducos rappelle que le SDE a signé une convention avec l'IGN pour se partager les frais de constitution des données du PCRS avec tout de même une contribution plus importante pour le SDE. C'est ce qu'on voit donc dans la partie dépenses de la colonne investissement qui reprend la totalité de ce qu'on devra verser à l'IGN au titre de cette convention, soit 840 000 €. Nous avions également signé une convention avec Enedis visant à accorder à Enedis pendant une période de 10 ans, la licence d'utilisation des données qui figureront dans le PCRS 82 pour ses propres besoins. Et en contrepartie de l'octroi de cette licence, Enedis va verser au syndicat la somme de 197 000 € reportée en recette d'investissement. Il y a un point supplémentaire dans les dépenses études et travaux : 153 000 €, par rapport à tout ce qui figurait dans le budget primitif, il s'agit d'un surcroît de travaux sur le réseau, essentiellement de dissimulation. Et un peu d'éclairage public. Traditionnellement, cela est financé en virant une somme supplémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, en l'occurrence 795 024 €.

Cette somme correspond à une diminution du poste : autres charges de gestions. C'est le poste dans lequel on a l'autofinancement des travaux d'investissement, ceux qui ne sont pas prévus initialement. On prend donc quasiment la même somme puisqu'il y a juste un petit écart de 3 400 € sur des ondulations de titres. On baisse donc cette poche d'autofinancement de 798 000 €. M. Ducos souligne que c'est beaucoup mais il rappelle que dans le budget primitif, cette enveloppe est supérieure à 5 M €. Bien qu'on ait un peu vidé cette poche de 2 ou 300 000 € dans la décision modificative numéro un, on est loin de l'avoir épuisée.

En l'absence de questions sur cette DM n° 2, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la Décision Modificative n° 2.

♦ Sortie d'actif

Le sujet suivant concerne la sortie de l'actif. M. le Président précise qu'il nous appartient de mettre à jour l'inventaire des immobilisations du syndicat, notamment par le biais de la mise en réforme de biens qui sont hors service et la sortie d'actifs. Il s'agit là en l'occurrence de la mise à la réforme d'un onduleur de la baie de brassage qui est hors service. Les informations relatives à ce bien sont indiquées, à savoir : le numéro d'inventaire, la date d'acquisition, la valeur d'acquisition, la valeur nette comptable ainsi que l'imputation.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité de mettre à la réforme et sortir de l'actif du SDE le bien hors service.

♦ **Marché assurances : autorisation de signature**

Le point suivant concerne le marché des assurances. Ce sujet est présenté par M. Ibres qui, en dehors de son statut de Vice-Président du SDE 82, est également membre de la commission d'appel d'offres. M. Ibres indique que nous arrivons au terme du contrat en cours. Concernant les modalités de ce marché, il précise que le SDE a fait appel au cabinet AURFASS. Ce marché comporte 4 lots.

Le premier lot : assurance dommages aux biens s'est révélé infructueux et sera traité ultérieurement.

Pour le lot n° 2 qui concerne la responsabilité civile, la compagnie retenue est WTW-Axa. Cet organisme a présenté un taux de 0,174%, soit 2 565 €, la prime étant calculée par l'application du taux sur le budget de fonctionnement de l'année N-1.

Le lot n° 3 concerne la protection juridique et la défense pénale des agents et des élus. C'est la compagnie 2 Courtage-CFDP qui a été retenue pour un montant de 1 060 €.

Le 4^{ème} lot concerne les risques statutaires, c'est la compagnie Relyens-CNP qui a été retenue. Pour la CNRACL le taux retenu est de 8,55% à hauteur de 84 311,00 €, pour l'IRCANTEC le taux retenu est de 2% à hauteur de 6 944 €, soit une prime de 91 255,00 € étant calculée par l'application du taux sur la masse salariale de l'année N-1 du personnel concerné par les garanties.

Compte tenu de l'évolution tarifaire des assurances, M. Ibres souligne des augmentations relativement significatives, toutefois encore contenues sur les lots n° 2 et 3. C'est le lot n° 4 qui augmente le plus. Il rappelle que le lot n° 1 a été déclaré infructueux. Il est donc proposé de prendre acte de l'attribution des lots n° 2, 3 et 4 par la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2025, et d'autoriser le Président à signer les marchés avec les attributaires.

M. Delachoux souhaite réagir, il indique avoir participé à la CAO pour l'attribution de ces contrats. Il souhaite informer du fait que l'on va avoir de plus en plus de difficultés à être couvert pour des risques, et notamment ceux des dommages aux biens. Cela implique que les collectivités qui auront eu des difficultés par rapport à leur bâtiment consécutivement à des sinistres, vont être confrontées à des complications. C'est bien ce qui est ressorti de la discussion avec notre courtier. Ce sujet relève d'une complexité importante, en ce qui nous concerne on peut constater que les cotisations pour la couverture de ces différentes responsabilités restent encore à peu près tolérables, mais on peut s'attendre à de très fortes augmentations avec le doute de pouvoir continuer à s'assurer.

M. le Président rappelle qu'effectivement lors d'un précédent comité syndical on avait noté que l'un de nos assureurs justement sur le personnel ne voulait plus nous assurer du fait que sur une année on avait eu un taux d'absentéisme important.

Un membre de l'assemblée demande à quoi correspondent les risques statutaires, la prime étant particulièrement élevée.

Mme la Directrice répond que cela concerne les absences maladie de longue durée, la maternité.

M. le Président sollicite l'intervention de Mme Brousset, juriste du syndicat. En complément de la réponse de la Directrice, Mme Brousset précise qu'effectivement les risques statutaires couvrent tout ce qui relève des maladies ordinaires, maladies longue durée, congés maternité, ce sont des risques pour lesquels on a une obligation.

M. Belrepaire de la commune de Molières demande pourquoi il y a eu un lot infructueux, est ce qu'il n'y avait pas de compagnie qui ait fait une proposition ou les prix étaient-ils trop élevés ?

Mme Brousset répond que nous n'avons eu aucune offre car aujourd'hui toute la France a été cartographiée, or il s'avère que notre bâtiment est en zone inondable. Nous sommes en cours de consultation auprès d'autres assureurs de façon à pouvoir contractualiser rapidement, et c'est en bonne voie.

M. Pezous tient à rappeler que les collectivités territoriales ont leur propre assureur, autrement dit, si on est obligé de s'assurer pour le risque statutaire, c'est parce que si une personne est en maladie, on continue à lui payer le salaire normalement. Donc si on n'a pas d'assurance au risque statutaire, cela devient très compliqué. Les assurances sont tellement chères qu'il y a des collectivités, dont certaines communautés de communes, qui ne peuvent pas s'assurer. Il évoque également l'assurance chômage,

qui ne concerne que le personnel fonctionnaire titulaire, en revanche nous ne sommes pas assurés pour le personnel non-fonctionnaire.

M. Ibres ajoute que ce sont souvent des primes d'assurance qui sont corrélées à la sinistralité. Cela implique que les collectivités faisant face à de nombreux arrêts de maladie, sont pénalisées par une importante sinistralité. C'est un point qu'il faut souligner.

En l'absence d'autres réactions, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical prennent acte de l'attribution des lots n° 2-3-4 et autorisent à l'unanimité le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les attributaires.

♦ Déploiement de la télérelève : convention Birdz

Ce sujet est présenté par Mme la Directrice. Il s'agit d'une convention d'utilisation des mâts d'éclairage public pour l'utilisation d'une télérelève, pour la commune d'Albias. La Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a confié à l'entreprise Veolia la gestion du service de distribution d'eau potable, il s'agit d'une DSP octroyée jusqu'au 31 décembre 2030. Le contrat prévoit le déploiement d'une solution de télérelève de compteur ainsi que de capteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron. L'entreprise Veolia, gestionnaire du réseau d'eau potable, a demandé à sa filiale : la société Birdz, d'installer des boîtiers relais sur les supports d'éclairage public sur la commune d'Albias et le relais reçoit, stocke et retransmet par onde radio les informations reçues des objets communicants environnants. Il sert de relais entre ces objets communicants et une passerelle, et sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio. La société Birdz s'est rapprochée du syndicat afin d'être autorisée à installer ces relais sur les supports d'éclairage public des communes relevant de la compétence eau de la Communauté de Communes. La commune d'Albias avait décidé de transférer la compétence éclairage public au SDE afin qu'on exerce ce rôle de gestionnaire des réseaux et par conséquent dans ce cadre, toute intervention sur le réseau éclairage public doit avoir préalablement obtenu la validation du syndicat auquel la compétence a été déléguée. C'est la raison pour laquelle nous proposons au vote cette convention, puisque la mise en place de cette télérelève participe à l'accomplissement de divers services d'utilité publique, bénéfiques à l'environnement et aux habitants, ça concourt également à l'efficacité énergétique. Pour information par capteur et par an, le coût de la recette que Birdz versera au syndicat est 0,10 € nets par an et par capteur, soit un enjeu assez symbolique.

Ce sujet ne soulevant pas d'interrogations, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité la convention Birdz et autorisent le Président à la signer.

III - ACTIVITES

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

Le dernier volet de cette Assemblée générale concerne les activités du SDE. Comme à l'accoutumée, on fait le point sur les communes qui ont transféré la compétence EP.

Ce sujet est présenté par Mme la Directrice. Elle rappelle aux membres que 2 possibilités s'offrent aux communes, soit transférer l'option 1 : investissement uniquement, soit transférer l'intégralité de la compétence : investissement plus maintenance, ce que l'on appelle l'option 2. Concernant les communes ayant transféré uniquement l'investissement sur l'option1, nous étions lors de la précédente assemblée générale de juin à 27 communes et ce chiffre est inchangé. Concernant la compétence plus complète : investissement, plus maintenance, au 2 janvier 60 communes avaient transféré de manière complète la compétence. À ce jour, nous sommes à 64, soit 4 nouvelles communes ayant transféré la compétence au syndicat à ce jour à 91.

♦ Retour de l'étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur biomasse à l'échelle du département de Tarn-et-Garonne

Pour la présentation de ce sujet, M. le Président demande à M. Chevet, responsable du service Transition Energétique de venir à la tribune.

M. Chevet salue les membres de l'assemblée. Il indique que cette étude a été menée sur le premier semestre 2025. Elle visait à évaluer le potentiel de développement des réseaux de chaleur biomasse et des chaufferies collectives sur le département. Cette étude s'inscrit dans les activités menées depuis plusieurs années, au sein du service sur le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement de la chaleur renouvelable. Il rappelle que le SDE a été délégataire des aides du Fonds chaleur de l'ADEME pour une période de 3 ans, notamment pour accompagner la réalisation de ces installations, que ce soit auprès des collectivités mais également des entreprises. Pour rappel du contexte départemental, la biomasse a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique, en particulier pour la production de chaleur et le développement des réseaux de chaleur. La filière bois énergie se développe dans le département depuis une vingtaine d'années, mais reste en soi sous-exploitée au regard de la configuration du territoire, des ressources mobilisables et donc des potentialités qui se présentent. La biomasse est présente sous différentes formes, que ce soit des plaquettes, des granulés, de l'écorce ou du broyat, ce qui offre de nombreuses possibilités de conception et d'aménagement des chaufferies. Un type de combustible correspond généralement à une typologie de projet. Le schéma présenté rejoint les objectifs de la gouvernance des élus du syndicat tel qu'exprimés à partir de 2020, le développement des réseaux de chaleur permettra de renforcer la structuration de l'approvisionnement. Le renforcement, en tout cas la structuration de l'approvisionnement au niveau local, permettra la valorisation des ressources disponibles sur le territoire et quand on pourra valoriser les ressources du territoire, on améliorera la résilience des territoires puisque c'est du combustible présent localement à une dépense qui resterait sur le territoire. Donc les différents objectifs visés dans le cadre de cette étude, sont d'évaluer et de cartographier le potentiel de développement à l'échelle du département et à l'échelle des communes, de pouvoir dans le cadre de ce travail sensibiliser les élus et décideurs, de pouvoir favoriser une approche élargie des projets et de leur périmètre pour sortir de la logique au coup par coup puisque très souvent c'est quand un équipement tombe en panne, notamment une chaudière, que l'on se pose la question de son remplacement. L'urgence fait qu'on ne se pose pas forcément toujours les questions des possibilités qui sont offertes. On a des configurations de centre-bourg, on retrouve très fréquemment la mairie, un logement communal, la salle des fêtes ou, par exemple, la proximité de l'école. L'objectif est d'avoir une vision élargie, de participer à la structuration de la filière d'approvisionnement bois énergie avec le Conseil Départemental et le Syndicat Départemental des Déchets qui interviennent sur ces thématiques, et également de pouvoir contribuer à la définition des documents d'aménagement et de planification, qu'ils soient d'urbanisme, les zones d'accélération des ENR, mais également une forme de traduction sur le territoire des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Energie Demain. M. Chevet souligne que l'on a bénéficié d'une aide financière de l'ADEME de 70% pour la réalisation de cette étude qui s'est déroulée en 3 phases, l'objectif étant d'avoir une maille la plus large possible pour arriver sur une maille projet la plus fine possible. Donc dans un premier temps, il y a une phase de cartographie des bâtiments à l'échelle du département, c'est à dire à partir de l'exploitation des bases de données cadastrales, des bases de données ouvertes accessibles en open source afin de dresser une cartographie des bâtiments où sont situés globalement les bâtiments publics, quelle est la surface, le type de chauffage prévisionnel, les besoins de chauffage pour nous donner une première vision de tout le patrimoine bâti sur le territoire départemental. Une fois que cette première phase d'identification a été réalisée, la phase 2 consiste à établir une zone de potentiel, soit des zones géographiques présentant un potentiel intéressant pour le développement des réseaux de chaleur. Donc on a ciblé déjà les différents bâtiments publics, mais également des bâtiments privés qui pouvaient relever de la sphère de la santé notamment ou également tout le logement social locatif. Comme on le voit, on arrive à définir une maille projet avec des bâtiments qui présentent des consommations d'énergie intéressantes pour une approche de réseau de chaleur. La dernière étape a été de définir un modèle via des algorithmes, de tracer des réseaux de chaleur en essayant d'être « intelligent » dans la définition du réseau. M. Chevet explique qu'aujourd'hui, au niveau national, il existe des simulations, en tout cas des projections, un peu de cette nature de développement

optimisée. Or, sur nos territoires ruraux, quand on a 2-3 bâtiments, ce qui représente la majeure partie des chaufferies collectives que l'on retrouve, il est parfois difficile de demander à l'algorithme d'aller chercher la voirie pour aller raccorder 2 bâtiments, il ne va pas forcément prendre le chemin le plus court. Toute une partie du travail qui a été menée là dans le cadre de cette étude, c'est en partant notamment d'un retour d'expérience de projet en service sur le territoire, c'est de se dire que l'on peut avoir 2 bâtiments communaux, ou en tout cas publics, qui sont sur des parcelles qui se jouxtent ou qui appartiennent aux mêmes propriétaires. Un des éléments clés de cette étude est donc que, pour nos territoires ruraux, il y a eu le développement d'un algorithme qui permet d'optimiser le tracé du réseau, notamment en étudiant à partir des éléments qui avaient été identifiés sur la phase une, la cartographie au travers du propriétaire de la parcelle, du propriétaire du bâtiment s'il y avait une possibilité d'avoir un réseau optimisé qui permette de passer à travers des parcelles, notamment communales. Les derniers exemples en date, on a plusieurs de projets qui se sont fait comme ça sur le département, il cite Verlhac Tescou, mais il y a quelques années de ça aussi sur Genebrières où le réseau avait pu être fait au travers des différentes parcelles communales qui se touchaient toutes. Et si le réseau passait par la route, il n'y avait aucune pertinence car trop de coûts d'investissement par rapport à la quantité d'énergie développée. Donc, cela reste un travail établi à partir de données statistiques, accessibles en open source. Il est bien évident que les données statistiques peuvent manquer de précision, on reste donc sur une photographie générale qui malgré tout donne des résultats plutôt probants et encourageants pour le territoire. A ce stade, l'étude réalisée a permis d'identifier 163 projets de réseaux de chaleur dont 100 dans des communes de 3000 habitants. M. Chevet estime qu'un des messages à retenir, c'est que pour les réseaux de chaleur ou les chaufferies collectives, on n'a pas besoin d'être sur une commune comme Montauban pour pouvoir les développer mais que la majeure partie des projets aujourd'hui peuvent être développés sur les territoires ruraux. On dispose d'une carte du département avec un code couleur correspondant au nombre de projets identifiés à l'échelle de chaque commune, plus la densité urbaine de la commune est prononcée et plus il y a de chance de retrouver des projets potentiels. Néanmoins, on aurait près de 1300 bâtiments qui pourraient être raccordables, 90 projets des réseaux ont moins de 10 bâtiments, ce qui est représentatif des territoires ruraux et encore plus quand on retrouve comme résultat que 70% des projets auraient 2 ou 3 bâtiments après une estimation de la quantité de chaleur qui serait livrée par an. M. Chevet présente ensuite les fiches projets des communes sur lesquelles on avait identifié des zones de potentiel. L'intérêt de ce travail est qu'il puisse être diffusé et présenté le plus largement possible. Dans la partie étude, on avait également demandé aux prestataires qui nous accompagnaient de faire une fiche projet recto-verso synthétique du potentiel identifié sur les communes. Chaque commune a donc été destinataire d'une ou plusieurs zones de projets identifiés sur leur territoire avec différents items qui sont reportés sur les fiches, sur les bâtiments qui sont raccordables, une carte de projet du réseau avec les bâtiments identifiés et un tracé type de réseau de chaleur. M. Chevet insiste sur cette notion de projet-type et de réseau-type. Des petits ajustements seraient amenés par la suite pour une concrétisation du projet et des éléments sur les surfaces raccordables, dans quelle catégorie de bâtiments on se retrouve, et également les principaux indicateurs technico-économiques du projet sur la distance potentielle du réseau de chaleur, la puissance de la chaufferie, les besoins de chaleur qui seraient à couvert et une traduction sur une consommation de combustible bois associée. M. Chevet précise qu'en parallèle des fiches déjà transmises, les communes recevront prochainement en complément des fiches au format HTML qui auront un côté dynamique, c'est à dire que les collectivités pourront faire bouger la partie carte que l'on retrouve sur le centre de la commune, notamment quand on a des périmètres un peu plus larges, avec la possibilité de cliquer sur les bâtiments qui sont colorés et identifiés pour avoir des informations là-dessus. Cette étude est la conclusion de 6 mois de travail avec le bureau d'études sur ce premier semestre, aujourd'hui on était vraiment sur une première présentation du contexte et du cadre général. M. Chevet informe qu'une réunion plus spécifique sera organisée justement sur la réalisation de cette étude, de sa démarche et plus largement sur la filière bois énergie du département. Cette réunion a été planifiée le mardi 21 octobre prochain, au foyer rural de Labastide Saint Pierre et au travers de cette demi-journée d'information, il y aura plusieurs interventions d'autres structures telles que le Département ou le Syndicat Départemental des Déchets, pour avoir une vision la plus large et la plus précise sur la filière bois énergie du département. Cela permettra de brosser le potentiel identifié, les accompagnements qu'on est susceptible d'apporter sur le territoire, et également des retours sur la structuration de la filière et notamment la partie approvisionnement combustible.

M. le Président remercie M. Chevet pour son intervention. Il ajoute que la filière bois énergie se doit d'être investie. Il rappelle qu'une étude avait déjà été réalisée au début des années 2000. Il demande aux membres s'il y a des questions sur le sujet. En l'absence de questions, M. le Président indique que l'ordre du jour est épuisé. Il remercie l'ensemble des services du syndicat pour leur travail dans la préparation des assemblées générales et pour leur accompagnement au quotidien. En cas de problème, il invite les représentants des communes à solliciter Mme la Directrice ou les chefs de service.

Il demande à M. Cros, représentant du Conseil Départemental s'il souhaite intervenir à l'issue de cette réunion. Celui-ci souhaite effectivement transmettre un message à l'attention des membres de l'assemblée, de la part de M. le Président Michel Weill, pour l'excuser de son indisponibilité. M. Cros est très heureux de participer à l'assemblée générale du syndicat, toujours aussi dynamique. Face aux ambitions et aux politiques portées par le syndicat avec autant de conviction, malgré les visions budgétaires incertaines pour tous, incertitudes financières qui rejoignent l'essentiel des préoccupations du Conseil départemental, il tient à souligner l'implication ambitieuse et innovante du SDE 82 dans de nombreux domaines, toujours au service des communes. Le SDE reste toujours au plus près des enjeux de diversification des modes de production et des actions de maîtrise de l'énergie. L'étude conduite à l'échelle communale sur le potentiel de réseau de chaleur bois en témoigne, elle vient de nous être présentée. Le département contribuera au développement de la filière biomasse en lançant prochainement le schéma directeur de la filière bois du territoire conduite en partenariat avec le SDE. Ce projet témoigne d'un grand progrès dans le développement des énergies renouvelables au service des communes. Il tient à remercier l'ensemble de l'équipe du syndicat, forte de ses 35 agents et les féliciter de leur accompagnement auprès des communes.

M. le Président remercie à son tour M. le Vice-président, et l'assure de la continuation des services du SDE 82. Il invite alors M. le Sénateur Bonhomme à prendre la parole.

M. le Sénateur est très heureux d'assister à cette assemblée générale, il remercie le Président de son invitation et salue l'ensemble des membres. Il indique qu'il lui sera difficile en quelques minutes de revenir sur l'ensemble des points évoqués, mais il souhaite simplement dire quelques mots sur un sujet éminemment important qu'est l'énergie. Tous les Français aujourd'hui savent l'importance de l'énergie avec tous les bouleversements et les soubresauts que nous avons subis depuis pas mal d'années. Il informe que depuis 5 ans, il fait partie du groupe d'étude énergie au Sénat qui a réalisé un certain nombre d'auditions ayant permis de nous éclairer sur les enjeux de l'énergie. Ces enjeux sont multiples. Il y a les enjeux de production et de sécurisation du réseau, des enjeux majeurs dont on sait que la France avait quand même quelques avantages là-dessus qu'elle a un peu perdus, des enjeux industriels considérables et des enjeux politiques et diplomatiques, évidemment, par rapport à ce qui s'est passé avec l'agression russe contre l'Ukraine. Il souhaite rappeler que, d'un point de vue législatif ou Européen, en juillet 2022 on a eu un gros débat national et une résolution a été prise au Sénat pour que le nucléaire soit reconnu dans la taxonomie européenne, c'est à dire reconnu comme contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Avec beaucoup de discussions, beaucoup de difficultés, la France a fini par faire admettre au niveau européen ce label vert décarboné en quelque sorte, ce n'est pas simplement une reconnaissance, c'est aussi pour permettre d'abonner à des crédits européens dans la question de la part du nucléaire dans la production nationale d'électricité en France. Mais certains pays où certaines autorités avaient du mal à comprendre que le nucléaire était un des moyens d'atteindre les objectifs de neutralité carbone. Cela est quand même important car ça ouvre la voie à des possibilités nouvelles qui n'étaient pas certaines à l'époque. Concernant le deuxième élément, l'actuelle PPE qui a conduit à la fermeture de Fessenheim 10 ans après la décision, puisque c'est un long process, la PPE qui prévoyait la baisse de la part du nucléaire et l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Cette situation a conduit à revoir la part du nucléaire à la faveur ou à la défaveur de la crise énergétique aussi, qui est un facteur de prise de conscience supplémentaire. Mais on l'avait déjà dès 2019 puisqu'à ce moment-là, le gouvernement a estimé ne pas pouvoir arriver à compenser la baisse de la part du nucléaire par les énergies renouvelables parce que ce n'est pas pilotable, parce que c'est intermittent, et pour tout un tas d'autres questions. Par une loi de 2019, l'Etat a donc pris acte de l'impossibilité, qu'on connaissait déjà par les auditions des anciens présidents d'EDF qui avaient déjà alerté de la situation, on s'est donc

sûreté et à la sécurité. On dispose donc d'une loi dans ce sens-là qui est une loi assez technique mais qui était nécessaire. Et puis le gros sujet est évidemment le mix énergétique, c'est à dire de fixer un cadre législatif déterminant de nouvelles orientations de programmation de la part respective des différentes sources d'énergie avec des objectifs chiffrés, et donc derrière des politiques de l'énergie nouvelles ayant 4 objectifs. Le premier objectif de la loi de programmation pour l'énergie, donc nouvelle loi de programmation énergie et de relance de ce que l'on appelle le nouveau nucléaire, c'est la neutralité carbone, objectif 2050, la reconstruction des capacités industrielles, les orientations sur une énergie piloteable et accessible en tous points du territoire, et enfin un prix abordable et compétitif. La programmation d'énergie doit être conforme à ces 4 points. On devait avoir, tous les 5 ans, une clause de revoyure pour la loi de l'énergie qui était inscrite dans la loi de 2019. Donc avant juillet 2024, on devait avoir une loi qui refixait ça, or pour plein de raisons, de tergiversations, de procrastination, de débats et la crise énergétique n'a pas arrangé les choses, le gouvernement n'a pas présenté son projet de loi, de projet gouvernemental pour fixer une nouvelle loi de programmation énergétique. Le Sénat a donc fait sa propre proposition de loi, votée le 8 juillet dernier.

Cette loi est en cours de finalisation puisqu'elle a été adoptée en première lecture avec des désaccords pour les énergies renouvelables avec l'Assemblée Nationale. Elle est aujourd'hui en attente de la Commission Mixte Paritaire pour qu'elle devienne loi définitive. Cette loi Gremillet (du nom d'un sénateur qui préside justement le groupe d'énergie) reprend des dispositions assez acceptées, et elle dit 2 choses : le renforcement du nucléaire, le nouveau nucléaire, c'est à dire on repart sur notre historique en termes d'énergie, de renforcement du nucléaire qui avait été affaibli pour les raisons que l'on connaît. Le deuxième pilier tout aussi important, est que l'on maintient et on continue sur les énergies renouvelables. C'est notre désaccord avec l'Assemblée Nationale qui était partie sur un moratoire. Nous n'avons pas souhaité un moratoire stricto sensu sur les énergies renouvelables parce qu'on ne peut pas envoyer un signal de « stop and go » à l'émergence des énergies renouvelables. Le fonds chaleur a été évoqué, il y a l'éolien, le photovoltaïque et l'hydraulique qui représente aujourd'hui 14%, on ne pense jamais à l'hydraulique mais c'est pourtant la seule énergie renouvelable piloteable. Nous avons pris une résolution défendue par l'État au niveau européen, de préserver ou plutôt de refuser d'ouvrir la concurrence et les concessions hydrauliques pour des raisons de souveraineté énergétique. Cela est acté et c'est extrêmement important parce que l'hydraulique est la première source énergie renouvelable et en terme d'électricité, c'est la deuxième après évidemment le nucléaire. On ne peut pas demander l'émergence de nouvelles sources d'énergies renouvelables si on varie de position tous les 5 ans ou tous les 10 ans à ce sujet. Il ne faut pas oublier l'essentiel, c'est à dire qu'il faut que le mix énergétique soit diversifié mais avec des orientations claires, aussi de renforcement du nucléaire, puisqu'on prévoit dans le nucléaire à peu près 5000 recrutements dans les 10-15 ans. On repart sur des recrutements qu'on avait tendance à délaisser, on connaissait les problèmes des pertes de compétences en nucléaire civil, avec moins de moins d'ingénieurs dans le civil, moins de tous les métiers du nucléaire, les chaudronniers, les tuyautiers, les soudeurs ... La situation prévoit des orientations aussi en termes d'objectifs, le premier objectif en terme de production inscrit dans la loi, c'est 360 térawatts pour le nucléaire, viennent ensuite 297 térawatts pour la chaleur, 200 térawatts pour l'électricité renouvelable et 44 térawatts pour le gaz renouvelable. Cette loi fixe un nouveau cadre et pour le nucléaire, en Tarn-et-Garonne, il y a le programme de 14 nouveaux réacteurs EPR2 de nouvelle génération qui améliorent les capacités et la sûreté. 14 réacteurs et un EPR, c'est 15 à 18 ans minimum entre la décision et jusqu'à la mise en service. Trois sites ont été désignés avec un objectif de lancement des premières étapes en 2026 : Bugey, Gravelines et Penly. Il en reste 8 à désigner dans 4 sites pour 2030 parmi lesquels figure Golfech, qui dispose d'environ 30 hectares de réserves. Cela passe bien évidemment par des études et des discussions. M. le Sénateur aborde ensuite un dernier point sur les voitures électriques et les installations de recharge qui posent des difficultés, y compris en termes de financement public. Compte tenu du pourcentage d'usagers et le reste à charge très lourd avec les questions techniques qui s'ajoutent, on voit bien que la voiture électrique pose des difficultés. Il indique qu'en 2022, le Parlement européen avait voté la fin de la commercialisation des voitures thermiques, c'est à dire qu'on ne pouvait commercialiser que les voitures à zéro émission. L'opportunité de cette décision avait été contestée. Un moratoire avait été demandé à ce sujet en mai dernier et cela a enfin été reconnu sur l'insistance de pays comme l'Allemagne et l'Italie, qui ont aussi des enjeux industriels en matière de voiture thermique et surtout devant la source de complications pour l'industrie automobile. Le consommateur est tout aussi concerné, le Tarn-et-

M. Bonhomme souhaitait également excuser l'absence de M. Pierre-Antoine Levi à cette assemblée, il rejoindra les membres lors du déjeuner.

M. Bonhomme ajoute que l'on a besoin d'un cadre de programmation législatif très clair sur l'énergie qui est un enjeu majeur. On sait qu'entre 10 et 15 ans, on va avoir une augmentation des besoins en énergie liée à l'électrification des usages, dont fait partie la voiture électrique. Il faut donc être en mesure de fournir les besoins. La difficulté c'est que, quand bien même on ne perdrait pas de temps dans le lancement des 14 réacteurs à 6+8, le délai et la latence étant à 15 à 18 ans, on se projette en 2038-2040 alors que les besoins en terme de capacité nouvelle vont être avant. Les énergies renouvelables aujourd'hui progressent fortement, y compris le photovoltaïque, avec des difficultés, en agrivoltaïsme par exemple. Il faut éviter des effets de substitution des terres, il ne faut donc pas que ce soit au détriment de l'agriculture qui présente également des enjeux de production et de souveraineté alimentaire. L'éolien est encore plus sensible du fait de l'impact et de l'acceptabilité aussi. Quant à l'hydraulique, l'inflation normative est tellement contraignante que l'on a du mal à progresser sur le petit hydraulique alors qu'il y a des potentialités intéressantes.

M. Bonhomme considère que la question énergétique est majeure, elle est complexe, technique, et nécessite du temps et de la sérénité. Il espère que les décideurs publics de manière générale, dont il fait partie, ne perdront pas de vue cette nécessité de voir loin. Il rappelle que le programme électronucléaire français, dont on bénéficie aujourd'hui, a permis quand même pendant 40 ans d'avoir une électricité 20 à 25% moins chère et sécurisée car les entreprises n'ont pas des variations de tension comme cela s'est produit le 30 avril dernier au Portugal et en Espagne. Le Conseil d'analyse économique dit bien que le 2ème critère pour l'installation des entreprises, et notamment les investissements étrangers, repose sur la qualité de l'électricité produite en France. M. le Sénateur conclut en soulignant être ravi de participer à l'assemblée de ce jour, il espère que l'on aura un programme clair, de la visibilité et de la sécurité dans les investissements du futur qui concernent l'énergie car cela impacte aussi les entreprises, les collectivités et le pays de manière générale.

M. le Président remercie M. le Sénateur pour son intervention. Il souhaitait excuser l'absence de M. le Préfet et de M. le Secrétaire général, n'ayant pu être là ce jour pour des raisons évidentes. Il souhaitait également excuser l'absence de Mme Hamelet, Députée.

Il remercie encore une fois l'administration du syndicat et l'ensemble des membres pour leur participation. Il invite alors les participants à rejoindre la commune de Piquecos, où Mme le Maire nous accueille pour le déjeuner.

Le Président,

Jacques GAYRAL



AR Prefecture

082-258200575-20251216-DCS20251216_03-DE
Reçu le 17/12/2025





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 25 septembre 2025

RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 des statuts et à la délibération adoptée par le Comité Syndical le 29 juillet 2020, un compte rendu de l'activité du Bureau syndical et des attributions exercées par délégations est présenté à l'assemblée générale. Le Président a réuni les membres du Bureau syndical pour se prononcer sur des délibérations relevant de ses compétences déléguées.

➤ Réunion du 17 juin 2025

- Déclassement d'ouvrages :

Lorsqu'un bien (poteau, poste, terrain) n'est plus affecté à la distribution publique d'électricité, les communes ou les particuliers peuvent demander sa rétrocession.

Selon l'article L2241-1 du CGCT, le Bureau syndical doit établir un acte administratif de déclassement du bien, lequel n'appartiendra plus au patrimoine concédé. Dès lors, le SDE 82 pourra le rétrocéder par une convention conclue à titre gratuit, laquelle actera la rétrocession de l'ouvrage, opérant le transfert de la propriété et de la responsabilité au demandeur.

A ce titre, trois dossiers seront portés au Bureau syndical, afin de déclasser un support béton et autoriser le Président à signer la convention de rétrocession :

- Commune de ST-PROJET : 1 support béton, situé « 9 avenue François Verdier, 31820 Pibrac »
- Commune de ST-ETIENNE-DE-TULMONT : 1 support béton, situé 1585 chemin de Pouziniès, 82410 St-Etienne-de-Tulmont »
- Commune de LABASTIDE-ST-PIERRE : 12 supports, situés en bordure des impasses des Cèdres, des Violettes, des Mimosas et de la rue du 8 mai 1945, 82370 Labastide-Saint-Pierre »

- Demandes d'aides au titre du Fonds Chaleur :

Le SDE 82 a été lauréat de l'appel à projets Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour accompagner et soutenir le développement des projets de production chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique) publics et privés, en Tarn-et-Garonne. Le SDE 82 assure la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME pour la période 2024-2026, d'un montant de 2 982 360 euros.

Ce contrat est formalisé par la signature :

- d'une convention de financement permettant au SDE 82 de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation,
- d'une convention de mandat, pour la gestion déléguée des aides du Fonds Chaleur permettant au SDE 82 d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur s'est déroulée au sein de la commission d'attribution des aides du 5 juin 2025, composée du SDE 82 et de l'ADEME. 1 dossier étude et 4 dossiers travaux ont été présentés, correspondants à :

- 1 242 575,00 € de dépenses éligibles,
- 308 545,00 € d'aides Fonds Chaleur SDE 82.

| Biomasse | Maître d'ouvrage | Opération | Dépenses éligibles (€ HT) | Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€) |
|----------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Etude | Commune de Caylus | Etude de faisabilité réseau de chaleur biomasse | 5 250,00 € | 3 675,00 € |
| Travaux | Conseil départemental | Chaufferie biomasse pour le collège de Beaumont-de-Lomagne | 393 140,00 € | 147 000,00 € |
| Sous-total biomasse | | | 398 390,00 € | 150 675,00 € |

| Géothermie | Maître d'ouvrage | Description de l'opération | Dépenses éligibles (€ HT) | Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€) |
|------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Travaux | Commune de Bressols | Installation géothermique dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire | 393 500,00 € | 69 620,00 € |
| Travaux | Commune de Nohic | Installation géothermique dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire | 329 685,00 € | 61 950,00 € |
| Travaux | Communauté de communes du Pays de Lafrançaise | Installation géothermique dans le cadre de la construction du dojo intercommunal | 121 000,00 € | 26 300,00 € |
| Sous-total géothermie | | | 844 185,00 € | 157 870,00 € |

Le Président proposera aux membres du Bureau syndical de valider le financement des opérations présentées et approuvées par la commission d'attribution des aides du 5 juin 2025, et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

• Attribution du marché de relevés de plans de bâtiments :

La rénovation énergétique des bâtiments publics constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique, et représente un enjeu stratégique pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour faciliter l'engagement des communes dans cette démarche et participer à l'inventaire des données patrimoniales, le SDE 82 a lancé le 29/04/2025 un marché à bons de commande en procédure adaptée de relevés et de plans de bâtiments publics pour une durée de 24 mois. 18 dossiers de candidature ont été réceptionnés le 28/05/2025.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation et dans le respect du code de la commande publique, le service Transition Energétique procède actuellement à l'analyse des offres.

Il sera proposé :

D'attribuer le marché conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation et dans le respect du code de la commande publique

D'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

• Autorisation de lancement du marché études et maîtrise d'œuvre pour le photovoltaïque :

Le marché d'études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre des travaux d'installations photovoltaïque sur toitures de bâtiments publics existants, en cours d'exécution, se terminera le 7 novembre 2025. Dix communes ont été accompagnées dans ce cadre, la première mise en service interviendra fin juin sur la commune de Saint-Clair.

Afin de poursuivre cette mission d'accompagnement, un nouveau marché doit être engagé. Une procédure adaptée serait lancée en application des articles L. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 24 mois et un montant maximum de 220 k€.

Le Président proposera aux membres du Bureau syndical d'autoriser le lancement d'un marché d'études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre de travaux d'installations photovoltaïque sur toitures de bâtiments publics existants, et de l'autoriser à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents suivants.

• Autorisation de lancement du marché diagnostic des installations éclairage public et de géoréférencement des réseaux sensibles :

Le marché de diagnostic des installations d'éclairage public s'est terminé en janvier 2025, 69 communes ont été accompagnées.

Le marché de géoréférencement des réseaux sensibles, en cours d'exécution, se terminera le 1^{er} août 2025. La détection des réseaux a été réalisée sur 42 communes pour la période 2023-2025, et 186 communes depuis 2019.

Ces audits constituent un préalable pour le transfert et l'exercice de la compétence éclairage public option 2 (investissement et maintenance) au SDE 82. Dans ce cadre, un nouveau marché regroupant les missions d'audits des installations et de géoréférencement des réseaux doit être engagé.

Une procédure adaptée serait lancée en application des articles L. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 24 mois et un montant maximum de 220 k€.

Le Président proposera aux membres du Bureau syndical d'autoriser le lancement d'un marché de diagnostic des installations d'éclairage public et de géoréférencement des réseaux sensibles, et de l'autoriser à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents suivants.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT
(Montants supérieurs à 1000 €)

| Objet | Date | Tiers | Montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------|-----------|
| 4310 - Mise en place délégation totale exploitante | 12/06/25 | SOGELINK | 14 998,80 |
| 4325 - CAP SON - SONO AG 24juin | 17/06/25 | CAP SON | 1 665,60 |
| 4326 - repas AG 24 juin | 17/06/25 | Restaurant les Gourmandises | 3 770,00 |
| 4331 - VNF redevance d'occupation LACOURT ST PIERRE | 19/06/25 | VOIES NAVIGABLES DE FRANCE | 1 633,48 |
| 4335 - assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des concessions d'électricité et de gaz | 20/06/25 | AEC - ENERGIE ET CLIMAT | 8 112,00 |
| 4336 - assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des concessions d'électricité et de gaz | 20/06/25 | AEC - ENERGIE ET CLIMAT | 9 360,00 |
| 4358 - Assistance analyse des offres marchés ER EP 25-28 | 01/07/25 | AEC - ENERGIE ET CLIMAT | 32 112,00 |
| 4379 - Raccordement électrique - commune de Saint Antonin Noble Val | 09/07/25 | ENEDIS CAHORS | 5 947,20 |
| 4386 - Achat de consommables pour imprimante | 09/07/25 | MAKESOFT | 2 030,40 |
| 4387 - Votebox - Renouvellement 01/09/2025 au 31/08/2026 | 09/07/25 | Quizzbox Solutions | 1 776,00 |
| 4393 - Formation - 37e Forum de la communication publique et territoriale | 11/07/25 | CAP'COM Le réseau de la communication publique | 1 332,00 |
| 4400 - salon des maires | 18/07/25 | AP Média | 3 408,00 |
| 4402 - fourniture et pose interphone vidéo | 22/07/25 | SARL GRAMAGLIA | 2 322,00 |
| 4419 - coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) travaux siège SDE82 | 28/07/25 | ALPES CONTROLES | 2 478,00 |
| 4431 - Maintenance système chauffage et refroidissement 1er semestre 2025 | 29/07/25 | ATVR Energie | 1 138,98 |
| 4432 - Achat de 6 Samsung Galaxy Xcover7 | 29/07/25 | BOULANGER MULTIMEDIA ELECTROMENAGER | 2 411,88 |
| 4439 - AMO assurance dommages aux biens lot infructueux | 31/07/25 | AURFASS | 2 496,00 |

AR Prefecture

082-258200575-20251216-DCS20251216_03-DE
Reçu le 17/12/2025

AR Préfecture

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2025

| | |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Identifiant unique de l'acte : | 082-258200575-20251216-DCS20251216_03-DE |
| Numéro d'acte : | DCS20251216_03 |
| Date de décision : | 16/12/2025 |
| Nature : | DELIBERATIONS |
| Code matière : | 8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire) |
| Fichier acte : | DCS20251216_03 approbation PV CS du 25-09-25.pdf |
| Collectivité émettrice : | sde-82 |
| Acte transmis par : | Valérie GOURILLON |
| Date d'envoi de l'acte : | 17/12/2025 17:19:04 |
| Date de réception de l'AR : | 17/12/2025 17:19:32 |